

ANARCHOSYNDICALISME!

2 EUROS: N°130 ///

JUILLET - AOUT 2012 ///

ISSN 1240 /// CCPAP 0911 G 89086 ///

PENDANT LES VACANCES

LA DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONTINUE !

MAISONS DE RETRAITE, NATAIS, POLE-EMPLOI, SECTEUR ASSOCIATIF, PSA, WESER BOURGOGNE, RESTAURATION...



LIRE EGALEMENT DANS CE NUMERO : _ INCORRECTE CORRECTIONNELLE _ LIBERALISME DU DISCOURS & ANTI-ETATISME DE FOND _ LA BELLE PROVINCE EN COLERE _ VIOLENTES ATTAQUES CONTRE LA POPULATION ESPAGNOLE _ SOLIDARITE MINEURS ESPAGNOLS _ ROYAUME UNI : RESISTANCE A L'AUSTERITE _ CENTISMEMENT VÔTRE...

CNT AIT

RESISTANCE POPULAIRE AUTONOME

ANARCHOSYNDICALISME !

7, rue St Rémésy,
31000 Toulouse.
Tel : 05 61 52 86 48

ABONNEZ-VOUS !

Tarif normal : 10 euros
Abonnement de soutien :
20 euros ou plus
Chèques à l'ordre de :
CDES
CCP 3 087 21 H Toulouse

**POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES À JOUR
DE VOTRE ABONNEMENT :**

Le numéro qui figure en bas de la bande-
adresse est le dernier numéro compris
dans votre abonnement. S'il est inférieur au
numéro de publication qui figure sur la
couverture, vous êtes en retard. N'hésitez
pas à nous signaler toute erreur !

DIFFUSEZ**ANARCHOSYNDICALISME !
AUTOUR DE VOUS**

Pour recevoir des numéros de diffusion,
prenez contact avec nous.

Articles et infos en ligne :

<http://>

liste.cnt-ait.info (liste de diffusion)
cnt-ait.info (Paris-Nord, très complet)
cnt.ait.caen.free.fr (Ouest, avec forum)
cnt-ait-toulouse.fr (Sud, Midi-Pyrénées)
sia32.lautre.net (Gers, Midi-Pyrénées)
gasycntait89.over-blog.com (Est)
anarsixtrois.unblog.fr/cnt-ait/ (Centre)

Quelques adresses utiles :

Paris-Nord :

contact@cnt-ait.info

Lille :

cnt.ait.lille@no-log.org

Caen :

cnt.ait.caen@free.fr

Puy-de-Dôme :

cntait63@gmail.com

Gers :

sia32@no-log.org

Toulouse :

contact@cntaittoulouse.lautre.net

Quercy :

cnt-ait-quercy-rouergue@mailoo.org

Ce journal est rédigé, mis en page, assemblé par
des militants anarchosyndicalistes, salariés ou
chômeurs. Il ne reçoit aucune subvention.

IMP SPE - 2 JANVIER 2012
Directeur de la publication : Entremond

Commémorer la Révolution libertaire du 19 juillet 36

Toulouse, 19 juillet 2012 : **17 heures 30** – Prise de parole devant la stèle de Francisco Ponzan, militant anarchosyndicaliste, résistant, assassiné par les nazis, Allée F. Ponzan dans le Jardin Compans-Cafarelli (au centre du jardin, à une cinquantaine de mètres du Bd Lascrosses). **18 heures 30** – au 7 rue St Rémésy, projection débat : Les luttes sociales en Espagne hier et aujourd'hui : La révolte des mineurs de 1934 à ce jour. Point sur la situation. Suivi d'un verre de l'amitié.

Débattre et se former pendant les vacances

Chaque année, le camping de la CNT-AIT offre une occasion unique de rencontre dans un cadre convivial. Tout au long d'une semaine, il est l'occasion de multiples échanges formels et informels (causeries, formations, débats...) et d'activités de plein air, la participation étant à la convenance de chacun. Nous choisissons systématiquement des terrains de camping très économiques. De même, le repas du soir est réalisé collectivement au plus faible coût. Notre objectif est de permettre la participation de chacun sans que les revenus soient un obstacle. Cette année, les dates sont les suivantes : du dernier dimanche de juillet (le 29) au soir au premier dimanche d'août au matin (le 5). Amis lecteurs, si l'expérience de cette semaine de vie collective vous tente, reprenez ces dates et prenez contact avec le journal (7 rue St Rémésy, 31000 Toulouse) ou avec contact@cntaittoulouse.lautre.net

Mais aussi...

- S'abonner à la liste de diffusion internet : <http://liste.cnt-ait.info> / Elle vous permet de rester au courant et en liaison avec nous. C'est gratuit.

- Tchatcher, suivre l'actualité militante sur le forum de la CNT-AIT de Caen: <http://cnt.ait.caen.free.fr/forum>

- Ecouter et faire écouter des textes de la bibliothèque sonore libertaire (c'est également gratuit) : AnarSonore.free.fr L'enrichir en

enregistrant vous-même de nouveaux textes (classiques, articles...) en français mais aussi dans toutes les autres langues.

- Diffuser *Anarchosyndicalisme !* Prenez contact avec le journal à notre adresse postale. Les conditions sont étudiées en fonction des possibilités de chacun.

- Diffuser autour de vous « *Un autre futur* », bulletin gratuit

Nous rencontrer, nous écrire

- Paris : contact@cnt-ait.info

- Clermont-Ferrand
cntait63@gmail.com

2, Place Poly 63100 Clermont-Ferrand, permanence (avec bibliothèque gratuite) tous les samedi, 16h-19heures.

- CNT-AIT du Gard. Pour tout contact, s'adresser à la Bourse du travail d'Alès ou à l'UR

- Montauban : contact à la table de presse, les samedi, 10 h 15 à 12 h au marché du Jardin des plantes

- Toulouse : CNT-AIT, 7 rue St Rémésy 31000 (métro Carmes ou Salin). Permanence tous les samedi 17 à 19 h. Egalement aux Puces (place St Sernin) le dimanche en fin de matin. Tables de presses périodiques dans les quartiers (Bagatelle, Faourette, Mirail).

- Dans le Gers, *Anarcho-syndicalisme !* est diffusé par la librairie « Les petits papiers » rue Dessolés.

Pour prendre contact avec la cnt-ait : sia32@no-log.org

- Autres départements de Midi-pyrénées : prendre contact avec le journal.

- Quercy-Rouergue, prendre contact avec : cnt-ait-quercy-rouergue@mailoo.org

- Perpignan: CNT-AIT, 9 rue Duchalmeau 66000. Permanences chaque samedi à partir de 15h.

- Caen : BP 2010, 14089 Caen Cédex. Table de presse chaque dimanche au marché, tous les mercredis sur le Campus 1 (sous la galerie vitrée).

- Lyon : Contact : Gé ou Rob, Librairie la Gryffe, 5 rue Sébastien Gryffe, 69007.

- Dans l'Yonne CNT-AIT : <http://gasycntait89.over-blog.com>

- Pour le département des Landes, mail : interco.landes@free.fr

- Ailleurs : contacter le journal.

PENDANT LES VACANCES, L'EXPLOITATION CONTINUE

Nous voici dans l'une des permanences publiques de la CNT-AIT. Des compagnons viennent pour commenter l'actualité, pour parler « *grandes idées* », d'autres, tout simplement pour prendre des nouvelles, ... et puis, il y a des personnes qui viennent pour la première fois, avec leur « problème gros comme ça » sur la patate, des personnes qui arrivent après un parcours plus ou moins long, parce qu'elles ont fini par rencontrer quelqu'un (un « *quelqu'un* » qui, généralement, est passé par les mêmes cases) qui leur a dit « *Va donc voir la CNT-AIT* », comme un dernier recours.

C'est comme ça que nos permanences reçoivent, entre autres, quelques uns de ceux qu'on appelle par euphémisme des « *travailleurs pauvres* » et qui sont en réalité des *travailleurs surexploités*, des personnes pour lesquelles « *anarchosyndicalisme* » était jusque-là un terme inconnu, quand ce n'était pas un gros mot...

En tant que participant régulier à l'une de ces permanences, j'ai ressenti le besoin d'écrire ces lignes pour quatre raisons. Tout d'abord, parce que le nombre de personnes en situation de surexploitation a explosé ces temps derniers. Ensuite, parce « les autres » (ceux d'entre nous qui ne sont pas dans

la même situation) mesurent mal en général le niveau de pression auquel les plus surexploités sont exposés. Troisièmement, pour contribuer à détruire quelques mythes (institutions...). Enfin et quatrièmement, parce qu'il y a tant de choses que nous pourrions faire ensemble !

PRESSION EN HAUSSE SUR LES SALARIES

Pour les salariés, la pression est partout. Régulièrement, dans nos colonnes, nous dénonçons celles qui s'exercent dans divers secteurs. L'affaire de France-Télécom et des suicides à la chaîne en constitue un exemple flagrant. Mais il y a aussi toutes les suppressions de postes dans la fonction publique qui se traduisent par des liquidations d'hôpitaux, des augmentations d'effectifs dans les classes... sans parler de toutes les boîtes privées moyennes ou grandes qui agitent la menace de fermeture pour obliger les salariés à brader leurs acquis, à travailler plus pour gagner moins (et qui délocalisent une fois qu'elles ont pressé le citron jusqu'à la dernière goutte)...

Il est toujours difficile aux travailleurs de faire face à de telles situations. C'est encore plus difficile lorsqu'on est un « *travailleur pauvre* », un surexploité. Cette catégorie*1 est à la fois la plus exposée aux « *micro-pressions* » (celles qui paraissent anodines mais qui meurtrissent quand elles ne sont pas carrément meurtrières) et a encore moins les moyens de se défendre que les autres. C'est d'elle que je veux parler.

KEVIN

Premier exemple, Kevin. Il a dans les 18 ans. Ses parents sont ouvriers. Il vit au cœur d'un département rural de la région, sans grande possibilité d'em-

ploi. Il finit par « *décrocher* » un contrat d'intérim de 2 jours (!!!). La boîte d'intérim lui indique que, s'il fait l'affaire, d'autres missions lui seront rapidement confiées. On l'envoie donc dans une des rares industries du département, l'entreprise X, en lui précisant qu'il ne doit pas utiliser le téléphone pendant les heures de travail. Le premier jour se passe très bien. Quand il est en train de finir sa seconde et dernière journée de mission, le téléphone sonne. Le nom de la boîte d'intérim s'affiche à l'écran. Kevin jubile : on l'appelle déjà pour une autre mission. Il prend la communication. Douche froide : « *Vous n'avez pas à utiliser le téléphone pendant les heures de travail. Vous le saviez. Vous l'avez fait. Inutile de repasser nous voir. Nous ne vous prendrons plus, l'entreprise X non plus, vous*

êtes sur nos listes rouges ». Première expérience de travail. Première piège. Première humiliation... pour un salaire de quelques dizaines d'euros et avec la perspective de ne pas retrouver du travail avant longtemps.

MICHELE

Michèle, elle, a la quarantaine. Elle est femme de ménage dans une maison de retraite*2. Elle arrive à notre permanence totalement bouleversée : elle est sous le coup d'un « *avertissement* » dont le motif la remue jusqu'au plus profond des tripes car, c'est écrit en toutes lettres dans le recommandé qu'elle a reçu, « *selon nos informations* » (dixit l'employeur), elle aurait eu un comportement qui « *pouvait s'apparenter à de la maltraitance* ». Admirez la précision du propos « *selon nos informations* »... J'ai le courrier sous les yeux. Rien ne vient étayer l'ombre d'un début de fait. Michèle s'étrangle de rage. Elle se sent profondément humiliée, atteinte dans son honneur, marquée au fer rouge, par une telle accusation, même si elle est tempérée d'un prudent « *pouvait s'apparenter* ».

L'accusation est lancée, rendue publique par des fuites savamment organisées... et, comme dans « *Le Barbier de Séville* », la rumeur cours, vole, enfle. On susurre même qu'il y aurait eu un mort, ou un demi-mort, enfin, on ne sait pas quoi, mais quelque chose de très grave. Pour tous ceux qui ne la connaissent pas, Michèle est une dangereuse criminelle. Celles qui travaillent avec Michèle savent que l'accusation est sans fondement, mais elles se taisent (voyez quelques lignes plus bas pourquoi). C'est répugnant, mais c'est fait pour ça ! Michèle a compris que, quoi qu'elle n'ait pas fait et quoi qu'elle fasse désormais, elle est sur la rampe de lancement pour un licenciement.



MARLENE

Marlène, elle aussi, travaille dans une maison de retraite. Une autre maison que celle de Michelle, mais appartenant au même groupe. Elle aussi est dans la quarantaine. Quelques temps avant, nous avons reçu Leila : autre maison de retraite certes, mais au final le même employeur, et le même profil personnel.

Pour Marlène, c'est un retour. Voici quatre ans, comme Michèle, elle avait été accusée de maltraitance. Avec l'aide de la CNT-AIT, elle avait réussi à mobiliser. Une grosse mobilisation ! Devant la riposte, le patron avait fait machine arrière et reconnu que ses accusations étaient fausses. Marlène avait retrouvé son poste. Elle est de nouveau sous le coup d'un licenciement.

Pour absentéisme cette fois-ci : depuis l'accusation calomnieuse dont elle a été victime de la part de son employeur, Marlène souffre d'anxiété. C'est bien le moins, quand on se sent épiée, quand on sait que tout propos, tout geste sera isolé de son contexte et retourné contre vous. Et quand l'angoisse est trop forte, Marlène est bien obligée de prendre un arrêt de travail. C'est cet absentéisme qu'on lui reproche maintenant. Un licenciement est donc en vue.

Michelle, Marlène, Leila... nous examinons la situation avec elles, et nous constatons que la politique de la DRH (Direction des ressources humaines) a une logique : licencier toutes les « anciennes » (les plus de 35 ou 40 ans, peut-être parce qu'elle sont plus fatigables mais certainement parce qu'elles peuvent se défendre) et n'employer que des « jeunes ». Pas n'importe quelles jeunes. Nous faisons la liste de celles qui ont été engagées ces dernières années (en tant que femmes de ménage, pas en tant que cadres pour lesquelles les critères d'embauche sont différents) et nous tirons le constat : alors même que nous savons que des femmes vivant en couple stable se sont présentées pour être employées, toutes les embauchées sont des femmes isolées, généralement avec un ou deux enfants à charge.

Ne voyez pas là un côté social de l'entreprise. C'est tout le contraire : une femme en couple peut s'appuyer sur le salaire du conjoint si elle a

besoin de se défendre (c'est d'ailleurs le cas de Michelle, Marlène et Leila). Pas une femme isolée. Et quand l'entreprise prend la « précaution » de ne signer que des contrats à temps partiel, quand de ce fait le salaire moyen tourne autour de 950 euros par mois, quand il y a le loyer à payer et les enfants à nourrir, quand il n'y a aucun appui autour pour prendre le relais en cas d'interruption de salaire (en cas de grève par exemple), la femme est bien obligée de tout accepter : les horaires qui changent au dernier moment, les heures supplémentaires payées aux calendes grecques, le travail de jour, de nuit, de week-end, de fête ; les tâches d'aide-soignante (comme retirer une sonde urinaire par exemple) alors qu'elle n'est que femme de ménage, la surcharge... et en plus, elle est obligée de la boucler si elle ne veut pas être jetée à la rue (et donc, aucun témoignage pour défendre Michelle, victime d'accusations calomnieuses...).

MATTHIEU, BRAHIM...

Je passe rapidement sur Matthieu -tiens, lui aussi isolé, avec un jeune enfant à charge- son association (une dizaine de salariés) a décidé de supprimer une paire d'emplois. Matthieu, jusqu'ici en poste fixe, vient de se voir « proposer » des missions mensuelles d'une semaine à des centaines de kilomètres de distance avec la précision « C'est ça ou un licenciement ». Son salaire lui permet tout juste de vivre et certainement pas de payer une « nounou » 24 heures sur 24 une semaine par mois. Quant à Brahim, il débute dans l'hôtellerie, dans « la plonge » évidemment. Il est étonné, au bout de trois mois, de n'avoir toujours aucun « papier » (ni contrat de travail, ni fiche de paye...) et d'être payé en liquide, fort en dessous de ce qui lui a été promis. Le patron lui a glissé à l'oreille « Si t'es pas content, y'en a d'autres qui attendent ta place ».

Ce ne sont là, évidemment, que quelques cas.

MAIS QUE FAIT LA POLICE*3 ???

Avant de passer nous voir, ces personnes ont reçu tous les « conseils » d'usage. En général, elles n'ont pas échappé au matamoresque « A ta place, moi... » suivi, au choix, de : « ... je leur casse la gueule », « ... ils m'entendraient », « ... je porte plainte », affirmées par des personnes qui, bien sûr, dans les mêmes circonstances, s'écraseront.

Elles n'ont pas échappé non plus aux conseils plus modérés « Ecris au président de la République », « Va à l'inspection du travail », « Pourquoi tu demandes pas un contrôle de l'ARS ? », « Je connais un délégué CGT »... Voyons donc, en réalité, comment tout cela fonctionne.

MAIS QUE FAIT L'INSPECTION DU TRAVAIL ?

Prenons l'Inspection du travail par exemple. Ou les URSSAF. La situation dont Brahim est victime, tout le monde la connaît : c'est celle de l'emploi « au noir » de centaines de milliers de salariés dans les secteurs de l'hôtellerie, du bâtiment, de l'agriculture, souvent des sans-papiers... C'est peut-être difficile de contrôler sur des chantiers mobiles... mais Brahim, lui, travaille dans un restaurant haut de gamme (pas un « gastro » mais presque) du centre-ville. Facile à localiser donc. Petit détail, la place où est situé le restaurant en question est surveillée en permanence par des caméras de vidéoflicage, sous tous les angles. Il est donc aisé de vérifier que, tôt le matin, plusieurs personnes entrent dans le restaurant et n'en sortent que tard le soir. Et, vu leur look, ce ne sont pas des clients...

L'inspection du travail ne sait peut-être pas qu'il y a des caméras ? Tout comme elle ne sait pas qu'un restaurant chic ne peut pas faire entre 150 à 200 couverts le midi (et autant le soir) rien qu'avec les 4 ou 5 salariés qui sont officiellement déclarés, et qu'il y en a forcément autant (sinon plus) qui travaillent au noir dans la cuisine. Pas très curieuses, l'inspection du travail et les URSSAF...

MAIS QUE FAIT L'ARS ?

Pour les maisons de retraite, il y a bien des inspections diligentées par l'ARS (Agence régionale de santé), mais, en pratique, soit qu'elles soient officiellement annoncées soit que les fuites soient organisées comme il faut, elles sont connues plusieurs jours à l'avance par la direction. Alors, c'est branle-bas de combat : on fait venir du personnel supplémentaire, on récuré à fond, on pomponne les mamies et, comble de prudence, on constitue même une « équipe spéciale » pour le jour de la visite : ce jour-là, on rassemble sur le site visité les plus lécheurs des employés, puisés dans l'ensemble du personnel (un peu comme pour une Coupe du monde de football, on constitue l'équipe de circonstance en puisant dans l'ensemble des équipes habituelles), en ne lésinant pas sur les moyens (ce jour-là, « on » a droit à du surnombre pour que l'inspection passe comme une lettre à la poste). Michèle nous raconte la suite : « Dès que c'est fini, la direction amène tous ceux qui ont joué le jeu dans un bon restau, réservé plusieurs jours à l'avance »... et tout redevient comme avant.



Cela ne veut pas dire, évidemment, qu'il n'y ait pas des employés consciencieux (voire courageux) à l'Inspection du travail, à l'ARS, ou ailleurs... c'est simplement le constat que ces structures ne sont pas là pour ennuyer les patrons, mais alors, pas du tout, et que les travailleurs ne peuvent pas véritablement compter sur elles.

Et que fait la société civile ?

MAIS QUE FONT LES SYNDICATS ?

Si les instances étatiques, on s'en doutait un peu, sont là pour que l'exploitation continue sans faire trop de vagues, que dire des syndicats officiels ? La même chose ! Ce n'est pas qu'ils manquent de délégués du personnels et autres représentants, de séances au comité d'entreprise ou au comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail... ici aussi, il peut y avoir des militants sincères, mais le rôle des syndicats dits représentatifs n'est certainement pas de casser la baraque. La simple observation suffit : la dégradation générale des conditions de travail (y compris le report de l'âge de la retraite), ce sont eux qui l'ont faite avaler au bon peuple, ce sont eux qui l'ont « négociée » (tu parles d'une négociation) ce sont eux qui « déminent » le terrain social jour après jour.

MAIS QUE FONT LES FÉMINISTES ?

Mais, il n'y a pas que les syndicats dans la société civile. Marlène, de sensibilité féministe, aurait aimé avoir le soutien de ces mouvements. Il en est de très médiatiques, qui ne ratent pas une occasion de communiquer. Elle pensait que la question de l'exploitation des femmes les concernait. Peine perdue : les féministes « modèle déposé » ne s'intéressent qu'aux questions « réellement » importantes. Par exemple, la parité hommes/femmes aux législatives.

Pour décrocher un emploi de femmes-députées, elles mènent la bagarre avec une indomptable ardeur. Mais pour défendre les employées femmes de ménage opprimées, elles n'ont manifestement plus d'énergie.

C'est un choix, comme le choix de s'attaquer aux prostituées⁴, autre priorité des féministes. Elles jugent « dégradant » de « vendre son corps » ; mais que nos femmes de ménage (payées au SMIC), soient obligées de « torcher » -au vrai sens du terme- des vieillards incontinents, de laisser de côté quelques minutes la serpillière, pour leur enlever une sonde urinaire (située par définition dans une des par-

ties les plus intimes du corps), avant de reprendre leur serpillage⁵, ça, ce n'est pas dégradant et ce n'est pas vendre son corps (manifestement pour une

féministe modèle déposé, les mains, la vue, l'odorat... ça ne fait pas partie du corps, du moins si on n'est qu'une ouvrière)

ET NOUS, QUE FAISONS-NOUS ?

Si donc les problèmes sont fréquents et les solutions proposées par le système fort peu efficaces s'en suit-il qu'il faille baisser les bras ? C'est souvent la conclusion... pourtant, avec un peu d'habitude, on voit tout de suite ce que l'on pourrait faire (et ce qui est fait parfois) pour que l'humiliation infligée à Kevin ne se reproduise pas, pour que Brahim soit traité (certes, toujours exploité) dans le règles⁶, pour que Michelle ne soit pas virée... alors ?

Alors, il faut tout d'abord rappeler que, si nous sommes révoltés par cette accumulation d'injustices, nous n'oublions pas qu'elles proviennent toutes de la même origine, qu'elles trouvent leur source dans un système économique (le capitalisme, le système du profit et de l'exploitation de l'homme par l'homme) et dans une organisation sociétale (l'étatisme, le pouvoir d'une poignée sur le plus grand nombre). C'est pourquoi nous sommes fondamentalement révolutionnaires. C'est pourquoi nos efforts sont tendus vers un changement global de société. C'est cette orientation qui guide notre action. Evidemment, cela paraît un peu lointain et fumeux à Matthieu (dont le dilemme est garder son emploi ou son enfant) ou à Monique (qui se débat avec la « polyvalence » de ses t â c h e s).

Quand nous j o i g n o n s l'aide dont nous sommes capables à leurs propres efforts, nous agissons contre les injustices ponctuelles révoltantes dont ils sont victimes mais nous le faisons dans une perspective plus vaste de changement social. C ' e s t pourquoi nous ne prenons pas en charge un « dossier », nous ne faisons pas « à la place » mais nous faisons « avec » les personnes concernées... mais aussi avec nos moyens et seulement avec eux. C'est là que le bât blesse. Des situations aussi simples que celles évoquées ici demandent chacune beaucoup de temps et d'énergie... et nous sommes peu nombreux.

Très souvent, nous rencontrons par ailleurs des personnes qui sont révoltés par telle ou telle chose (de la situation individuelle d'un tel ou de tel autre à la centrale de Fukushima, ce ne sont pas les raisons d'indignation qui man-

quent !) mais... elles ne vont pas plus loin. Parfois, elles concluent la discussion par un « Appelez-moi, si vous faites quelque chose ». C'est bien sympathique. Mais l'exploitation, l'étatisme sont des fonctionnements structurels, la réponse ne peut pas être que ponctuelle. Résister à l'oppression, lutter, soutenir ceux qui sont en train de se faire broyer par la machine... ce sont des engagements de long terme. Cela ne s'apprend pas en un jour ! Cela ne se pratique pas sur un coup de tête !

Vous l'avez compris, cet article est un appel à tous ceux qui se sentent anarchistes, libertaires, révolutionnaires... pour qu'au-delà de la simple affirmation de leurs idées (ce qui n'est déjà pas si mal par les temps qu'ils courent), ils fassent ce qu'il faut : militer.

Un de la CNT-AIT.

_1.- Pour une approche plus précise des catégories sociales, voir par exemple « Sociologie pour le combat, sociologie du combat » dans notre n°127 de janvier 2012. _2.- Sur ce sujet, voir, entre autre « Maisons de retraite, brisons le silence », *Anarcho-syndicalisme !* n°100, mai 2007. _3.- Par le terme de police, j'entends ici tous les pouvoirs publics qui ont, réglementairement, un pouvoir de contrôle ou de police. _4.- Bien sûr, les féministes ne s'attaquent pas directement aux prostituées, elles criminalisent la prostitution et donc demandent la pénalisation des clients ... manière indirecte particulièrement vicieuse de s'attaquer aux prostituées. Ce qui leur est réellement insupportable, ce n'est pas l'exploitation des femmes (sinon, elles défendraient les femmes de ménage !), c'est la liberté sexuelle pour les femmes qui ne sont pas de leur classe sociale. Pour une analyse plus complète voir notre numéro 124, « Liberté, égalité, sexualité ». _5.- Par exemple, Monique, une autre concernée, quoique femme de ménage dans la réalité, a un contrat « d'agent polyvalent » qui précise que, sur son temps de service, elle doit faire fonction « trois heures par jour » d'aide-soignante. Elle n'en a ni la formation, ni la qualification. Et elle est payée au SMIC. Le contrat ne précise pas à quel moment elle remplit cette tâche (ce qui permet de le lui demander à tout moment). Et tout cela ne choque personne à part nous ! _6.- Sur ce que l'on peut faire, et victorieusement, dans un cas si-milaire lire par exemple « Il n'y a pas de petite lutte » dans notre n°97, rentrée 2006.



NATAÏS, LE GEANT DU POP CORN - SUITE

TINTIN AU PAYS DU POP-CORN

Il était bien pressé d'en découdre, de « *ne pas accepter l'inacceptable* » et donc de traîner trois salariés licenciés devant les tribunaux pour injures et autres calomnies... Dans notre précédent numéro, nous avons reproduit intégralement les propos poursuivis. Les seuls retours que nous avons reçus de nos lecteurs, ce sont des messages d'incrédulité.

Il est vrai qu'il est incroyable de se retrouver devant un tribunal correctionnel pour avoir échangé sur un forum quelques mots de la plus grande banalité. Nous attendions donc avec une certaine impatience la journée du 24 mai 2012 puisque, ce jour-là, les trois salariés avaient été convoqués en bonne et dûe forme devant le tribunal. Nous pensions avoir droit pour le moins aux explications orales du plaignant, les explications écrites n'ayant pas emporté, c'est peu de le dire, notre conviction. Peine perdue. Au dernier moment, nous avons appris qu'il ne s'agirait que d'une audience de consignation : Nataïs a été appelé à déposer une somme symbolique pour pouvoir continuer son procès... et diverses dates ont été posées, de deux mois en deux mois, jusqu'à la véritable audience qui aura lieu (sauf recul de dernière heure) en novembre... Finalement, Nataïs ne semble pas si pressé que ça de faire connaître son argumentation...

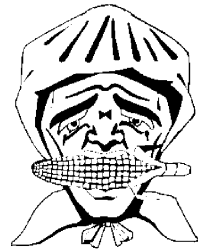
Même chose d'ailleurs aux Prud'hommes. Les deux premiers ouvriers de la série de sept qui ont déposé un dossier devaient passer en jugement ce 20 juin. Ils avaient déjà passé l'étape de la conciliation obligatoire. Leur avocate (retenue par un autre procès, celui d'AZF) c'était vue dans l'obligation de demander un report. Cette fois-ci, c'est le patron qui a demandé le report de l'audience. C'était pourtant une excellente occasion pour lui de s'expliquer enfin publiquement sur la question de la Convention collective. Faut-il rappeler que c'est le refus par Nataïs d'appliquer cette Convention qui a été la cause de l'unique grève qu'ait connue cette entreprise en une vingtaine d'années d'existence et de tout ce qui s'en est suivi, comme la création du Forum (celui dont les propos sont poursuivis) et la vague inédite de licenciements. Nous devons donc attendre quelques mois de plus pour savoir comment la défense de Nataïs va expliquer que les arrêts de la Cour de cassation ne s'appliquent pas dans le Gers. Un grand moment juridique en perspective pour lequel on ne peut pas dire que l'on sente un véritable empressement...

Mais revenons au 24 mai. Ce jour-là, à l'échelle du tribunal d'Auch au moins, il y avait abondance de journalistes. Le soir même, FR3 Midi-Pyrénées diffusait un reportage sur son journal (le 19/20)*1. Le PDG de Nataïs était interviewé devant les chaînes de production. Quoi de plus normal ? Oui, mais, quand les salariés de Nataïs ont vu le reportage, ils ont immédiatement éclaté de rire : d'abord, parce la chaîne était déserte (aucun des ouvriers qui y travaille n'était présent à l'image, alors que la chaîne était en activité... ce qui est une situation pour le moins improbable, puisque, s'il y a pause, la chaîne est arrêtée) ; ensuite parce que les deux seules personnes que l'on voit à l'image en plus du patron, justement à côté de la chaîne, affublées comme le sont les ouvriers de production, c'est une administrative (mais que faisait-elle hors de son bureau ?) et un cadre de maintenance (qui n'est donc pas affecté au travail à la chaîne). A chacun de trouver son explication à ce double miracle médiatique. Mais, pour nous, il a un arrière goût de « *Tintin au pays des Soviets* » (album dans lequel des décors en carton-pâte ont pour rôle de tromper notre jeune reporter sur la réalité locale). Après « *Tintin au pays des Soviets* », Tintin au pays du Pop-corn ?

R.G

*1.-Le reportage est passé le 24 mai, sous le titre erroné "Ariège : Nataïs aux Prud'hommes" C'est sur : <http://midi-pyrenees.france3.fr/info/natais-aux-prud-hommes-74058258.html?onglet=videos> (attention, il existe aussi sur FR3 une version courte de ce reportage qui ne comprend pas le passage que nous commentons ici)

Liberté d'expression



POUR LES TRAVAILLEURS DE NATAÏS !

CNT-AIT Midi-Pyrénées

APPEL AUX SALARIES EXPOSES AU DIACETYL

Parmi les produits utilisés par Nataïs, il y a le DIACETYL, responsable de la « *maladie du pop-corn* ».

Cet adjuvant alimentaire est relié par des études nombreuses à une maladie grave, parfois mortelle, une « *bronchiolite oblitérante* » connue sous le nom de « *Popcorn workers lung* ». Elle peut rapidement détruire les petites bronches, entraînant une réduction catastrophique des capacités respiratoires. La maladie est progressive, irréversible et potentiellement mortelle. L'Institut américain de la santé et de la sécurité au travail a soulevé le problème depuis 1985. Une étude réalisée sur des rongeurs en 1993 a démontré qu'une seule séance d'exposition de 4 heures pouvait être mortelle. Des résultats largement similaires ont été retrouvés par l'Institut américain de la santé et de la sécurité au travail en 2006. Même une exposition très courte peut donc être dangereuse. Malgré ses alertes inquiétantes, reprises en français sur le site du très officiel IRSST (Institut de recherche, de santé et sécurité au travail, Canada) les autorités françaises n'ont toujours pas interdit ce produit, contrairement à ce qui se passe aux USA. Le pire, c'est que la méconnaissance de l'exposition au diacetyl entraîne des erreurs de diagnostic. C'est pourquoi nous invitons tous les salariés qui ont couru le risque d'être exposés au diacetyl à prendre contact avec nous afin qu'ils reçoivent les informations indispensables.

Messieurs les directeurs, je vous fais une lettre...

Lettre ouverte à

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs de : Pôle-emploi, Pôle-emploi Région Auvergne, Pôle-emploi Puy-de-Dôme, Pôle-emploi Clermont-Est, Mesdames, Messieurs les Responsables d'équipe

Chères et chers collègues,

Je vous écris pour vous informer que j'ai décidé de refuser de me soumettre, le moment venu, à toute forme d'évaluation individuelle systématique et récurrente telle que prévue par l'art 21 de la convention collective de Pôle-emploi.

Ma décision a été mûrement réfléchie. Mes raisons sont de tous ordres, mêlant dans une réflexion que je crois rigoureusement cohérente des considérations politiques, éthiques, philosophiques. De tous ces points de vue, l'évaluation individuelle systématique et récurrente des conseillers à l'emploi particulièrement de « leur contribution aux résultats collectifs » m'apparaît comme inadmissible et fondamentalement néfaste.

Je n'afficherai pas au grand jour ma détermination à m'opposer personnellement à une mesure légale, qui dans les textes n'est pas obligatoire, m'exposant à d'éventuelles représailles sans de graves motivations. Je les expose ci-après en espérant que vous en prendrez connaissance et leur accorderez le temps de la réflexion.

Je passerai rapidement sur le problème logistique que soulève l'évaluation individuelle. Aucun moyen humain et financier n'est prévu pour sa mise en œuvre, dont la lourdeur est stupéfiante. Il est dès lors inévitable que cette procédure tourne à la parodie, sauf à adopter des critères purement quantitatifs, ce qui à l'évidence reviendrait encore à une farce.

Je passerai un peu moins rapidement sur ce qu'a de foncièrement contradictoire avec la dimension collective -qui est l'essence de notre travail- le fait d'isoler les conseillers pour individualiser les mérites de chacun. La prégnance de l'idéologie du succès personnel, de l'individualisme triomphant, du carriérisme Rolex est parfaitement visible dans cette conception du métier. C'est une

conception moralement détestable du moment que nous travaillons au contact d'êtres humains.

D'autre part la mise en pratique d'une évaluation systématique de chacun par certains de ses collègues, semble faite tout exprès pour détériorer en profondeur la qualité des relations personnelles et professionnelles. Si l'on voulait dans ce pays vicier la coopération au sein d'équipes il suffirait de laisser s'appliquer cet EPA (entretien professionnel annuel).

J'en viens à la question de fond. S'il s'agit bien d'évaluer la qualité du travail, on est en droit d'exiger que soient distinctement énoncés les critères qualitatifs sur lesquels les évaluateurs sont supposés s'appuyer (cf le descriptif EPA page 3 : préciser et apprécier la manière dont les résultats ont été atteints).

Or j'affirme qu'aucun cénacle d'esprits aussi bien faits soient-ils, qu'aucun aréopage de spécialistes aussi reconnus qu'on voudra, qu'aucun think tank de penseurs aussi remarquables qu'on puisse l'être n'est et ne serait en mesure de dresser une liste satisfaisante et suffisamment claire de tels critères qualitatifs, seuls susceptibles de permettre une évaluation objective et sensée. Nous travaillons, et auprès et avec des humains.

L'EPA est un mécanisme destructeur il permet le contrôle des gens (les gens auront intérêt à rentrer dans le moule), l'autocontrôle (l'individu interiorise tous les mécanismes pour mieux les anticiper). Quid des discussions, des réunions d'équipes, des partages d'expériences, de savoir-faire ?

Les arguments paternalistes et débonnaires en faveur d'un entretien professionnel annuel ne changent rien au fond de l'affaire L'entretien individuel dans lequel il sera demandé la contribution aux résultats collectifs attendus, l'initiative au travail, ne peut rien amener d'autre qu'une destruction de la dimension collective du travail, de l'apport amené dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi et du service auprès des entreprises. Rien de moins que notre emploi de conseiller à l'emploi qui ne peut être chiffré et ne peut répondre à des objectifs si ce n'est celui

du fondement de notre fonction : accompagner la personne à trouver un emploi le plus conforme à son parcours professionnel et ses compétences, répondre aux demandes des entreprises et, à l'aide d'un outil informatique, calculer l'indemnisation du demandeur d'emploi.

Les évaluateurs se transformeront en chefs de la droite pensée qui se soumettront à une définition de la recherche d'une qualité et de ce qu'elle n'est pas. Je ne me soumettrai pas non plus à cet entretien au vu des conditions de travail dans [lequel] (lesquelles) je me vois obligée d'exercer ma profession : Pas ou peu d'informations claires, un système informatique souvent dégradé, un bureau pour deux, un accueil saturé dans les agences, une gestion administrative des demandeurs d'emploi, une pression aux chiffres, une non prise en compte des handicaps, un contrôle accru (pour exemple : les statistiques de prise d'appel au téléphone service employeur), le discours sur les chiffres, la prégnance de l'envoi auprès des partenaires privés, la prégnance du service téléphonique et internet plutôt qu'un accueil humain.

Cet entretien qui, au départ, selon l'article de la convention article 21 (« *Tout agent, quelle que soit la nature de son contrat de travail et de son secteur d'activité peut bénéficier de cet entretien annuel* »), était juste possible, devient quasiment obligatoire dans la structuration de sa mise en place. La possibilité de refus n'est notée que sur la fiche technique salarié. De plus l'EPA sera planifié par écrit (courriel) environ 15 jours ouvrés à l'avance, convocations, informations, invitations ??? Les EPA seront saisis sous l'outil informatique People Soft (SIRH) le même outil sur lequel les agents candidatent pour une mutation, lecture ouverte ensuite à qui ? Pour toutes ces raisons, et pour toutes celles qu'on peut en inférer, je ne me soumettrai pas à une procédure individuelle quasi contrainte. Il en va de ma conception même de notre métier, et du rôle qu'il joue pour moi dans la cité.

Veillez agréer, chères et chers collègues, l'expression de mes meilleures salutations collégiales.

Une compagne. UL CNT-AIT 63

5 000 000 RADIATIONS PAR AN ÇA SUFFIT !

Salariés surexploités, pressurisés... chômeurs opprimés, menacés de radiation... la résistance doit être partout. Ce texte, publiée par l'Union Locale de la CNT-AIT 63, est un outil de résistance au flicage, à la culpabilisation, et aux pressions constantes de l'institution Pôle Emploi. Parce que nous sommes plus forts il est fait pour être diffusée, photocopié... Il n'y a pas de résignation ! Pour toutes questions, remarques, suggestions, pour s'organiser, vous pouvez nous contacter et même, mieux, nous rencontrer !

UN MARCHÉ DE L'EMPLOI POURRI

Les employeurs doivent trouver facilement de la main-d'œuvre pas trop regardante sur les conditions de travail ni le salaire. Pour les aider, les gouvernements font tout pour créer une main-d'œuvre quasiment gratuite : RSA, CUI, interim, CDD, temps partiel subi...

LA PRESSION EST MISE SUR LES SALARIÉS DE PÔLE -EMPLOI, PAS SUR LES EMPLOYEURS

La direction met la pression sur les conseillers pour culpabiliser les personnes privées d'emploi (flicage mensuel : « *Qu'avez vous fait depuis le mois dernier pour trouver un emploi ?* »). Et aussi pour décourager les plus fragiles d'entre nous. Restons inscrits ! Refusons un travail salarié de misère, le STO pour les personnes au RSA...

LE CALCUL DE VOTRE INDEMNISATION

En cas de doute, il est toujours possible de contester le mode de calcul. Le paiement sera alors rétroactif. Vous devez avoir travaillé 4 mois au cours des 28 derniers mois. Pour les plus de 50 ans, vous devez avoir travaillé 4 mois au cours des 36 derniers mois.

L'INSCRIPTION

Attention, pour ouvrir des droits à l'assurance chômage vous devez vous inscrire ! Il faut s'inscrire le lendemain de la fin du contrat. La période « non inscrite » n'est pas payée. Mais votre capital de droits à indemnisation ne change pas, vous avez 12 mois pour vous inscrire. Une fois inscrit, vos droits sont valables 3 ans.

LE PREMIER ENTRETIEN AVEC UN CONSEILLER DE PÔLE EMPLOI

Indiquez systématiquement que vous recherchez un emploi en CDI à temps plein, même si vous recherchez un CDD ou un temps partiel. Ceci afin que Pôle Emploi n'essaie pas de vous imposer un emploi que vous ne désirez pas occuper (La fameuse Offre Raisonnable d'Emploi). Vous pouvez venir accompagné à tout entretien Pôle Emploi, à partir du moment où la personne ne prend pas la parole pendant l'entretien. Toute personne peut demander à bénéficier d'une formation, à partir du moment où son projet

tient la route. Vous pouvez à tout moment changer de métier d'inscription (le *ROME1*, élément important définissant l'offre raisonnable d'emploi).

Gardez tout élément qui indique que vous avez fait des démarches. Les agents justifient de leur activité auprès de la direction de Pôle Emploi, en rentrant régulièrement (en fait, quand il a le temps) dans l'informatique les démarches que vous faites pour retrouver un emploi.

Dans les textes de loi, c'est ce qu'on appelle des « *actes positifs de recherche d'emploi* ». 90 % des agents Pôle emploi se limitent à vérifier que vous faites bien des démarches. Mais certains conseillers se croient au-dessus des autres, et se permettent de vous expliquer ce qui est bon pour vous, et de vous mettre la pression.

Un bon moyen pour engager l'entretien avec votre conseiller est de lui poser la question suivante : « *Si je ne*

trouve pas de boulot, le problème vient d'où ? C'est à cause du marché de l'emploi qui est pourri ? Mon indemnisation est le résultat de quoi ? » et expliquer qu'elle est due à la mutualisation des cotisations des salariés pour une solidarité en cas de perte d'emploi, la personne travailleuse sans emploi doit pouvoir garder un niveau de vie décent lui permettant de retrouver un emploi au minimum similaire à celui qu'elle avait auparavant.

AUTRE CHOSE

1 : Dans le cadre de l'inscription, le Code du travail ne prévoit pas le contrôle de l'authenticité des pièces d'identité (Art R 311-3-1, Art R 5411-3, Art L 5411-4). Le conseiller s'assure que la personne qui s'inscrit puisse prouver son identité par des documents.

2 : Le conseiller n'est pas habilité par la loi à procéder à des contrôles d'authenticité des pièces d'identité. Le Code de procédure pénale (articles 78-1 à 78-6) et le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile sont sans équivoque : seuls les services de police, de gendarmerie, les douaniers (sous certaines conditions), et certains agents assermentés, sont habilités à contrôler l'authenticité des pièces d'identité. Les agents Pôle Emploi n'en font pas partie.

CONTESTER UNE RADIATION SUITE À CONVOCATION, C'EST POSSIBLE !

Si Pôle Emploi vous convoque sans lettre recommandée avec accusé de réception, la convocation peut être contestée, car Pôle Emploi ne pourra jamais prouver que vous avez bien reçu la convocation. Les radiations suite à « absence » pour des « entretiens téléphoniques » sont aussi



illégal.

Vous pouvez et devez refuser de donner votre courriel au personnel de Pôle Emploi pour éviter que votre boîte courriel ne soit assaillie par des messages intempestifs de Pôle Emploi. Par ailleurs, à présent Pôle Emploi envoie les convocations courriers en lettre verte donc il se passe plus de trois jours avant que vous ne les receviez. Vous pourrez toujours dire que vous n'avez rien reçu ou que la lettre est arrivée trop tard, le facteur ne note pas sur l'enveloppe le jour ou il l'a déposée dans votre boîte à lettres.

COMMENT ÉCHAPPER AUX CONVOCATIONS/RADIATIONS ?

Il est possible d'échapper 5 semaines dans l'année à la machine à radier : Il suffit pour ça de déclarer ses congés par courrier. Les privés d'emploi ont aussi le droit de s'absenter 7 jours sans prévenir. Une absence à convocation peut être contestée durant les 15 jours suivant l'envoi du courrier d'avertissement :

Vous pouvez contester au jour du reçu de la lettre d'avertissement en demandant à la poste de notifier le jour de réception du courrier. Sinon, au jour du reçu de la radiation effective, dire que l'on n'a rien reçu, à moins que vous ne receviez un recommandé (Cour administrative d'appel de Paris, 3e chambre B, 9.10.2006, N° 05PA00316)

PÔLE EMPLOI, PRESTATIONS : LE KIT DE SURVIE

Si votre conseiller essaye de vous envoyer en prestation privée : trajectoire emploi, CRP privée, etc..., il faut lui rappeler que dans le cahier des charges fonctionnel et technique de ces prestations, il est indiqué que « la prescription de la prestation relève d'une décision de Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire ».

Il est donc possible de refuser de suivre une prestation privée, par exemple en disant que vous êtes attaché au service public, peu soumis à la pression des chiffres. Vous pouvez aussi refuser les ateliers ou convocations groupées transmises abusivement sans votre accord.

Le personnel de Pôle Emploi n'a pas le droit de vous imposer une prestation sans que vous n'en ayez donné votre accord préalable .

NON VERSEMENT D'INDEMNISATION POUR CAUSE D'INDUS

Vous pouvez contester le non-versement d'indemnisation pour cause d'indus, Pôle Emploi n'a pas le droit de ne pas vous verser votre indemnisation sous prétexte d'indu (note PE CSP 2011 207 du 23/11/2011).

En matière de récupération de « dettes » la seule méthode légale et celle dite de « la quotité cessible et saisissable » qui est fixée par les articles L 3251-1 à L. 3252-13 et R. 3252-1 à R. 3252-49 du Code du travail. Celle-ci consiste à ne pouvoir revenir sur un revenu qu'une partie de celui-ci en tenant compte du revenu global du ménage et du nombre de personnes à charge. Les limites des quotités saisissables sont fixées chaque année par décret.

Pôle Emploi est dans l'illégalité la plus complète puisque ces indus sont le plus souvent prélevés sans notification, ou/et sans "motivation en fait et en droit", ce qui interdit de faire un recours faute de savoir de quoi il retourne tant en ce qui concerne la situation du chômeur que des règles qu'on lui oppose, et sans notification des voies de recours ; toutes précisions que la loi prévoit pourtant expressément et sans lesquelles une telle procédure est extra-légale, donc contestable devant les tribunaux.

Refusez la signature d'un échancier.

VOTRE DOSSIER À PÔLE EMPLOI VOUS APPARTIENT.

L'ANPE, Pôle Emploi sont des institutions créées par l'État pour supprimer les Bourses du Travail, aliéner les travailleurs sans emploi, les soumettre au bon vouloir d'une institution.

Contrairement à ce qui nous est asséné à longueur de journée, toutes les cotisations appartiennent à l'ensemble des travailleurs, même les cotisations patronales qui elles aussi sont le fruit de notre travail.

CNT ATT 63

WESER Bourgogne vend ses salariés comme ses marchandises, dans le même emballage !

C'est une histoire somme toute banale, une histoire d'externalisation (vocabulaire technocratique pour désigner la cession d'une activité ou d'un service d'une entreprise à une autre).

WESER Bourgogne*¹ décide au 1er trimestre 2012 de se séparer de l'activité de son parc de stockage (ce qui comprend l'activité chargement). Quoi de mieux que de céder en « toute légalité » le service et ses salariés à un transporteur local nommé RAVE, surtout lorsque le code du travail l'encourage ?

En effet, selon l'article L. 122-12 alinéa 2 du Code du travail, toute entreprise peut céder une de ses activités, un de ses services à une autre entreprise. L'article précise simplement qu'en cas de « modification dans la situation juridique d'un employeur, notamment par succession, vente, fusion, mise en société, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise ».

Conformément à la jurisprudence, l'article L. 122-12 alinéa 2 du Code du travail s'applique en cas de transfert d'une entité économique conservant son identité, dont l'activité est poursuivie ou reprise. Et bien sûr ces conditions sont généralement remplies lorsqu'une société externalise un service. Dès lors que l'opération de transfert porte sur un service homogène constituant une entité autonome (c'est-à-dire disposant de moyens propres), la cession, selon le régime de l'article L. 122-12, ne présente pas de difficulté.

Cerise sur le gâteau, les salariés concernés ne peuvent pas s'opposer au transfert de leur contrat de travail. En effet le salarié qui s'y oppose est considéré comme démissionnaire avec les conséquences juridiques qui en découlent : il n'aura pas droit à une indemnité de licenciement pas plus qu'aux allocations de chômage.

La seule condition garantie pour les salariés est que leur contrat de travail continue dans les mêmes conditions chez le nouvel employeur. Mais bien sûr, la validité des emplois dans le temps reste très floue, le nouvel employeur est à même d'appliquer des licenciements dans la mesure où il respecte le droit du travail (licenciement pour faute, licenciement économique...).

L'externalisation est une pratique « massive » depuis les années 90. Elle permet aux entreprises de taille importante de se centrer sur leur « cœur de métier » et de diminuer les coûts (masse salariale...). C'est une forme de transfert des charges avec la particularité que les salariés font partie du transfert, une forme de flexibilité que le MEDEF

appelle de ses vœux, flexibilité du temps de travail et du lieu (appelée mobilité) et que les gouvernements successifs reprennent dans leurs propositions de loi : par exemple, la loi proposée par le député Warsmann (UMP), adoptée en février par l'Assemblée Nationale, et qui stipule que « la mise en place d'une répartition d'horaires sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année, prévue par un accord collectif, ne constitue pas une modification du contrat de travail ». L'accord du salarié n'est donc pas nécessaire pour que la modification de la durée du temps de travail s'applique.

Travailler a comme particularité de nous empêcher de contrôler notre temps et notre espace. Les travailleurs l'avaient bien compris dès le XIXe siècle et leurs luttes ont très tôt revendiqué la réduction du temps de travail mais aussi le libre choix de leur activité, de leur temps et de leurs déplacements. L'exemple du traitement réservé aux salariés de WESER démontre encore que les besoins de l'entreprise, du capitalisme et du système de domination sont contraires à nos propres besoins sociaux.

Groupe anarchosyndicaliste de l'Yonne/
CNT AIT

1- Weser Bourgogne est situé en Saône et

PSA : HEURES SUPS ICI, FERMETURE DE SITE LÀ

Toute les institutions s'accordent pour nous présenter la chute de la production industrielle comme un drame national pour lequel chaque citoyen est incité à porter le deuil. Aucun paradoxe ne semble effrayer ces voix officielles tout à leur discours funèbre. La lutte contre le réchauffement climatique ou l'épuisement des énergies fossiles, préoccupations hier essentielles, sont désormais cachées comme une vile poussière sous le tapis d'un ministère du « *redressement productif* » condamné, l'avenir ne nous démentira pas, au rôle d'officiant principal des enterrements industriels.

Dans la même veine incohérente on voit dans tous les recoins fleurir des communiqués syndicaux, aussi enthousiasmants que de faire-parts de décès, invitant les travailleurs qui en étaient hier à se suicider sur leurs postes à « se battre » pour les conserver, c'est-à-dire pour l'essentiel à accepter toutes les reculades pour « sauver l'emploi ».

Le groupe PSA étant le nouvel emblème médiatique de ce non-dit qu'est l'exploitation industrielle de la planète et des hommes, voici donc quelques vérités qui sont tues par tous les pleureurs officiels. C'est le témoignage d'un ouvrier d'un des deux sites PSA-Metz.

Dans la semaine même où, la larme à l'œil, le groupe annonçait la fermeture du site d'Aulnay pour raisons économiques (donc du 9 au 13 juillet 2012), lui même et ses compagnons de chaîne étaient obligés, pour des raisons économiques bien sûr, de faire des heures supplémentaires. Et faut voir comment.

« En fait chez PSA, normalement quand tu fais des heures sups la semaine, c'est 1 h l'après midi, normalement elles ne sont pas obligatoires, c'est au volontariat, puisque ça cause des problèmes de garde d'enfant, de co-voiturage, etc

Or, pour cette semaine, ces heures sups ont été imposées !!! On est venu pleurer pour qu'on fasse l'effort, vu la situation du groupe, et soi-disant à cause d'une perte de 800 moteurs suite à des pannes (qui sont causées par des machines, pas par des opérateurs!!!).»

Et elles ne seront pas payées, elles iront dans un compteur H+/H-, mon chef m'a juste dit qu'au mieux je toucherai les majorations heures sups de nuit, que dalle quoi... Pour hier, en principe on était en RTT, puisque toutes les 6 semaines il y a un vendredi RTT comme on fait plus de 35 h à la semaine mais qu'on est payé pour 35 h, du coup ça fait encore des heures sups.

*Les syndicats comme la CGT étaient totalement contre et ont appelé au débrayage pendant les heures sups le soir, mais quasiment personne n'a suivi...*1*

A la suite de ça le quota de production est passé à 1 100 moteurs quotidiens, c'est 1 100 fois le même geste. A la fin de la journée, on en peut plus tellement la cadence est inhumaine, on pète tellement les plombs qu'on perd notre lucidité, hier on faisait des cris d'animaux, je poussais des hurlements, et on entend ça dans tout l'atelier arrivé une certaine heure. Quand je me lève le matin je n'arrive plus à bouger les doigts de la main droite..."

C'est bien cette souffrance, c'est bien cette déshumanisation du monde, qu'il nous faut combattre. Se battre -comme nous le suggèrent les institutions, les médias, les politiciens, les syndicats- dans des luttes d'arrière-garde, perdues d'avance, pour prolonger toute cette abomination sous perfusion étatique et pour que continuent les profits du patronat sur notre dos est parfaitement absurde.

Oui il faut lutter, mais luttons pour notre émancipation, pour nous libérer de cet esclavage et de cette aberration productiviste. Le paradoxe, c'est que cette lutte n'exige pas plus d'efforts que celle qu'on nous incite à mener pour perpétuer tout cela. Mieux, du point de vue moral ce sera bien plus enthousiasmant que la lente dépression dans laquelle nous enfonce le Pouvoir à coups de crises successives et de processions funèbres.

Ne pleurons pas avec les chorales d'hypocrites ; quand le roi est nu il faut le dire, il faut démasquer ces gesticulations insensées, ces contradictions abyssales, cela sera bien plus réjouissant que d'aller à la messe pour le rhabiller, et c'est même de cette bonne humeur collective que jaillira à mon avis l'énergie révolutionnaire et libératrice.

Iconoclaste

_1,- Après avoir lanterné pendant des années, les travailleurs, les syndicats officiels ont perdu (à juste titre) toute leur crédibilité. Ils ont tellement démobilisé les esprits qu'ils n'arrivent plus à mobiliser, même quand ils le veulent.

INCORRECTE CORRECTIONNELLE

Cependant que nous poursuivons notre labeur quotidien, au long de journée rythmées par le halètement de cette rude machine de production qu'est la société, se déroule un autre temps, un autre rythme : celui de la machine judiciaire. Nous en fûmes témoins, à une poignée de compagnons, pour avoir suivi une après-midi d'audience au Tribunal de Grande Instance de M...

Cette machine est tout d'abord une entreprise de spectacle, hautement théâtrale, avec ses rituels, ses conventions, son public, la scène, ses acteurs et leurs costumes étrangement noirs et rouges. La salle des pas-perdus bruisse de l'attente tendue des prévenus, des plaignants, des familles et amis, dans une atmosphère de palais décrépit. Et puis le spectacle commence, avec ses levers et assis aux relents ecclésiastiques. Le premier prévenu est un gendarme (j'oserai la didascalie suivante : « *jubilation dans les rangs anarchistes* ») qui, éconduit par une collègue, l'a abreuvée d'injures sur internet et devant témoins. L'homme reconnaît les insultes et présente sa grossièreté comme un trait de caractère. Ni excuses ni remords : il ne pensait qu'à l'efficacité du service.

Le deuxième est un vieillard accusé d'attouchements sur mineur. Il reconnaît les faits, empêtré dans la misère langagière et physique. Cet homme a été maltraité enfant, abandonné, a grandi dans des maisons de correction pour passer ensuite en tout une dizaine d'années en prison. Victime d'une surdose de digitaline enfant, il est impuissant. Depuis 1978, il n'a plus fait parler de lui jusqu'aux faits. L'homme défaille, malade, fêtu au vent tragique. Il est tout à coup le seul acteur, dans un renversement de la convention théâtrale. Le miroir de la tragédie humaine aveugle la salle, médusée, et peut-être à ce moment seulement dans la vérité.

Le troisième est un jardinier précaire, accusé de menus larcins dans un local municipal, actes qu'il reconnaît. Il y a un aspect grotesque à entendre les demandes de l'avocate du Maire exigeant réparation : les trésors dérobés sont des limonades, des bonbons, ainsi que l'usage du téléphone. L'acharnement du notable sur un habitant qui dérange est patent.

Les derniers prévenus sont deux jeunes personnes, dont un mineur, qui, dans une équipée burlesque qui dérapa suite à une panne d'essence, volèrent une voiture, de l'essence, des chewing-gums et

deux paquets de cigarettes. Outre la plainte, la station-service réclame la restitution des paquets de cigarettes. Un des jeunes se défend de les avoir fumées.

Nous découvrons au moment du jugement final le premier cas, à la plaidoirie duquel nous étions absents en début d'après-midi. Trois militaires à la retraite, gradés, décorés de l'Ordre National du Mérite, ont sélectionné les noms à consonance maghrébine de lycéens grévistes, et les ont accablés d'injures haineuses et racistes sur un blog. Le MRAP est partie civile. Ce trio a une dégaine oscillant entre la fausse notabilité du chef d'entreprise et la gourmets sarkoziste.



Mais la pièce continue, il est tard (près de 22 h 00), et les jugements tombent. La république doit parler, trancher dans ce boulevard où le trait est comme forcé. Je précise ici qu'au delà du style, ma description se voulait neutre, exempte de parti pris : le gendarme eût été digne que je l'aurais décrit tel. Le jugement est paradoxal : si l'on met à part le vieillard misérable, condamné à du sur-sis, mais qui gêne l'assemblée, tant la faute de la société à son encontre est inexcusable tout autant que la sienne ; à part ce cas, les jugements peuvent se regrouper en deux catégories : deux relaxes « *au bénéfice du doute* », constatant l'« *impossibilité technique et juridique de condamner* », et deux condamnations à des Travaux d'Intérêt Général (assorties tout de même d'un mois de prison si non effectuées). Que croyez-vous donc ? Qu'il y eut surprise ? Et bien non : les

militaires ont été relaxés, et les civils pauvres condamnés, et cela dans une situation de paradoxe ; car les propos du juge furent en effet décalés, voire opposés aux jugements eux-mêmes. Aux militaires, il signifia en effet son profond dégoût et son mépris pour leur bêtise, à l'un assénant l'indignité par rapport à sa fonction, aux autres leur déchéance morale « *indigne de gens instruits* » et le constat général qu'ils ne méritaient pas leurs décorations républicaines. Le constat moral fut implacable.

A contrario, les propos du juge vis-à-vis des condamnés pauvres ou précaires furent plutôt bonhommes ou bienveillants, paternels vis-à-vis des jeunes et sans mépris aucun, mépris affiché pour les quatre militaires. Nous avons tout lieu de penser que le juge disait à ce moment ce qu'il pensait être juste, sans lien avec les jugements proprement dits.

Que s'est-il donc passé ? Les enjeux étaient de taille : condamner les militaires, c'était attaquer la dignité de l'Armée, mettre en cause la chaîne de commandement, risquer une radiation des cadres, et cela fut tout simplement impossible. Il aurait fallu aussi débouter l'institution municipale et le maire PS puissamment implanté : impossible tout autant. Les jugements sont politiques, et c'est tout. Le théâtre se vide, la justice de classe a fait son travail, elle a roué les petits et exonéré les puissants, l'Armée et le Maire. Elle a condamné les pauvres, certes avec plus de clémence qu'il y a une centaine d'années, mais de façon inique tout de même et la vergogne dissimulée sous la robe judiciaire.

Si l'on prend un peu de recul, les condamnés étaient exempts de haine, sans méchanceté aucune, et vous et moi aurions aimé prendre un café avec eux. Ils ne sont pas dangereux pour les autres. Les relaxés, eux, étaient grossiers, haineux et potentiellement armés. Nous avons quitté ce théâtre où la société se contemple dans un mélange de misère, de bêtise, de médiocrité et d'enfance, en nous disant que Daumier ne forçait pas le trait dans ses caricatures, qu'il n'était qu'un réaliste au pays de l'outrance et des déséquilibres bourgeois.

T.

LIBERALISME DU DISCOURS & ANTI-ETATISME DE FOND

Il n'est pas de régression que matérielle. Il y aussi les régressions idéologiques. Ainsi, beaucoup de ceux qui se revendiquent de l'anticapitalisme ou au moins de l'antilibéralisme ont abandonné la remise en cause de l'État. Pire, aujourd'hui, ce sont les néo-libéraux qui osent se présenter comme anti-étatistes.

Rappelons que, dès le XIXe siècle*, l'essentiel du mouvement socialiste (qui donnera naissance au mouvement anarchiste mais pas seulement à celui-ci), eut l'intelligence d'appréhender le lien étroit entre l'exploitation capitaliste et la domination étatique, d'affirmer que l'on ne pouvait se débarrasser de l'un sans détruire l'autre, de même qu'il eut la finesse de dénoncer le discours des « libéraux » de l'époque comme un leurre. Leurre qui, pourtant, continue de fonctionner aujourd'hui.

En effet, les libéraux, antiétatiques dans le discours, sont en fait les pires tenants de la domination étatique qu'ils instrumentalisent simplement à leur profit. Ils boivent à la mamelle d'un État comme à celle d'une vache à lait (renflouement des banques par milliards d'euros, cadeaux fiscaux, marché publics et recherche publique orientés en fonction de leurs intérêts,...). Ils développent des politiques belliqueuses qui leur permettent de s'imposer dans les marchés « à l'étranger » (et, en passant, ils maintiennent les travailleurs du tiers monde dans un véritable esclavage). C'est ainsi également qu'ils étendent la marchandisation de tout (voir récemment le renforcement de la législation sur la propriété intellectuelle et surtout sur les brevets, voir aussi comment, en France, juste avant les élections, Xavier Beulin, président de la FNSEA et dirigeant de la pieuvre agroalimentaire Sofiproteo, a fait voter une loi lui garantissant des profits plus grands en imposant une nouvelle Contribution volontaire obligatoire (CVO) aux agriculteurs qui réutilisent les semences

issues de leur propre récolte !)...

Cette confusion verbale est entretenue par des idéologues et autres politicards qui veulent faire croire que l'idéologie ultralibérale et la pensée libertaire sont proches. N'a-t-on pas entendu récemment Marine Le Pen appeler à vaincre « *la gauche ultralibérale et libertaire* » et quelques années auparavant Chevènement et d'autres socialos fustiger les « *libéraux-libertaires* » !). Face à ces galimatias, il est utile de rappeler quelques fondamentaux de notre pensée.

Société = Etat ?

C'est un lieu commun, et même « le » lieu commun de l'idéologie dominatrice actuelle : qui dit société dit nécessairement État. Or l'État n'est pas la société. Il n'en est qu'une forme historique aussi brutale qu'abstraite. Le pouvoir politique par coercition n'est qu'un cas particulier des modes d'organisation qu'a connus l'humanité, même s'il a fait florès avec l'avènement de l'État moderne. Un ethnologue comme Pierre Clastres montre comment des sociétés vivent sans État et comment, certaines s'attachent à prévenir son apparition dont elles perçoivent tous les dangers. D'après les étatistes, pour vivre en société, il faut nécessairement sacrifier sa liberté au profit de la volonté générale dont l'État serait le dépositaire. C'est en gros ce que prétend l'adage qu'on vous a asséné à

l'école : « *La liberté de chacun s'arrête là où commence celle du voisin* ». Comme le soulignait Bakounine, en « *apparence, rien de plus juste, n'est-ce pas ? Et pourtant cette théorie contient en germe toute la théorie du despotisme* ». Car derrière cet adage et la théorie qu'il résume, il y a un des piliers idéologiques sur lequel repose l'État moderne, l'idée du contrat social revu et corrigé par Rousseau. Si en y opposant la « *souveraineté du peuple* » à la souveraineté du roi, elle a contribué au renversement du vieux système de la monarchie absolue, elle aussi contribué à l'origine de la réaction moderne. Rudolf Rocker, dans Nationalisme et Culture, démonte bien les mécanismes en jeu dans la pensée rousseauiste : « *Rousseau forgea un État imaginaire auquel il transféra les mêmes pouvoirs absolus. Le « Léviathan » auquel il songeait recevait la plénitude de son pouvoir d'une entité collective qu'il appelait la « volonté générale ».* Pourtant cette volonté générale de Rousseau n'est pas du tout la volonté de tous, qui vient à exister



parce que l'on additionne chaque volonté individuelle à toutes les autres, et que l'on est ainsi parvenu à l'idée abstraite d'une « volonté de la société » ; non, la volonté générale de Rousseau est le résultat immédiat du « contrat social » duquel, selon sa conception de la société politique, l'État est issu. C'est pourquoi la « volonté générale » est toujours juste, toujours infaillible, car son entrée en activité présuppose dans toutes les circonstances le bien commun.

La volonté commune chez Rousseau émerge directement du contrat social, et mène à l'État. Elle est toujours juste en soi, indépendamment des différentes volontés individuelles, infaillible parce que basée toujours sur le bien collectif (...) Ce que Rousseau appelle liberté, c'est la liberté de devoir faire ce que l'État, en tant que dépositaire de la volonté générale, prescrit au citoyen. »

Pas d'Etat sans théologie

Durant la Révolution Française « le courant bourgeois » n'a eu de cesse que de dominer « le courant populaire » et lui imposer l'État moderne. Les leaders jacobins issus du premier courant furent les meilleurs élèves de Rousseau. Ils avaient une croyance superstitieuse en l'omnipotence de la loi et pensaient pouvoir guérir toutes les infirmités de l'humanité grâce à elle. Saint Just ne s'est-il pas écrié une fois devant la Convention Nationale que « L'avenir appartient au législateur ». Cette idéologie est toujours prégnante de nos jours. Dès qu'un fait divers est médiatisé, les politicards s'empressent de pondre une nouvelle loi aussi avec cette même régularité dont les poules des élevages industriels font preuve pour pondre leur œuf.

Pour ces idéologues, le problème dans la société, c'était l'individu, supposé égoïste et asocial par nature, donc mauvais et faible (idéologie provenant largement des théologiens chrétiens). Il fallait donc le remodeler grâce à la loi pour en faire un bon citoyen. « En fait, l'idée que les Jacobins avaient de la liberté n'était pas autre chose que l'incorporation de l'individu dans la notion abstraite de « nation », la soumission de toute volonté personnelle aux commandements de l'É-

tat. » (Rudolf Rucker)

Si à l'époque de la monarchie le clergé était chargé de décrypter la volonté divine et s'il revenait au Roi, lieutenant de Dieu sur terre, de l'appliquer ; avec l'État moderne c'est au législateur que revient le rôle d'interpréter la sacro-sainte volonté générale et au gouvernement, aux juges ... de l'appliquer au nom du Dieu-Nation cette fois-ci, mais toujours pour notre bien (si ce n'est plus le salut de notre âme !). Si la nation, en effet, émane de la volonté générale, par nature elle se doit d'être une et indivisible. Aussi peut-on affirmer avec Bakounine que « L'État dans cette théorie n'est pas le produit de la liberté, mais au contraire du sacrifice et de la négation volontaires de la liberté. (...) Cette négation flagrante de l'humanité, qui constitue l'essence même de l'État, est au point de vue de l'État le suprême devoir et la plus grande vertu : elle s'appelle patriotisme, et constitue toute la morale transcendante de l'État. (...) Et cette vertu, ce devoir sont obligatoires pour chaque citoyen patriote ; chacun est censé devoir les exercer, non seulement contre les étrangers, mais contre ses concitoyens eux-mêmes, membres ou sujets comme lui de l'État, toutes les fois que le réclame le salut de l'État. »

Comme toutes les religions, elle vise à faire accepter en la masquant une réalité sordide : la Nation n'est rien d'autre que l'égoïsme organisée au profit d'une élite. « Ainsi offenser, opprimer, spolier, piller, assassiner ou asservir son prochain, selon la morale ordinaire des hommes, est regardé comme un crime. Dans la vie publique au contraire, au point de vue du patriotisme, lorsque cela se fait pour la plus grande gloire de l'État, pour conserver ou bien pour élargir sa puissance, tout cela devient devoir et vertu. » (Bakounine, Dieu et l'État)

Qui dit Etat dit classe, qui dit classe dit Etat

Un des autres piliers idéologiques de l'État moderne est le libéralisme politique (à ne pas confondre avec le libéralisme économique né plus tard, avec la ligue de Manchester). Le libé-



ralisme politique fut un des grands courants de pensée qui influença les révolutions politiques du XVIIIe siècle ; il est attaché aux libertés individuelles. Les partisans de ce courant voyaient dans toute forme de gouvernement une menace pour la liberté de l'homme. Selon Jefferson « Le meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins » opinion corrigée par Thoreau « Le meilleur gouvernement, c'est celui qui ne gouverne pas du tout ». D'où la volonté des libéraux de réduire le pouvoir de l'État (refus de laisser tous les pouvoirs aux mains d'un seul homme, d'un seul ordre...). Cette pensée, à priori sympathique, se heurtait à un écueil de taille, son ignorance des inégalités économiques, car les « disparités des intérêts économiques, et les différences de classes sociales qui en émanent (...) sont un danger permanent pour la liberté de l'individu et conduisent irrémédiablement à un esclavage toujours accru des travailleurs. »

Seul le plus radical de ces penseurs, William Godwin, convenait que la domination et l'exploitation sont de même souche et inséparablement liées ; et que pour arriver à la société sans État il fallait une transformation radicale des rapports économiques. Ce en quoi il retrouvait Bakounine : « L'État a toujours été le patrimoine d'une classe privilégiée quelconque : classe sacerdotale, classe nobiliaire, classe bourgeoise ; classe bureaucratique à la fin, lorsque, toutes les autres classes s'étant épuisées, l'État tombe ou s'élève, comme on voudra, à la condition de machine ; mais il faut absolument pour le salut de

l'État qu'il y ait une classe privilégiée quelconque qui s'intéresse à son existence. Et c'est précisément l'intérêt solidaire de cette classe privilégiée qui s'appelle le patriotisme. ». On ne peut que le constater, cet écrit du XIX^{ème} siècle est d'une totale actualité !

Les oligarchies libérales contemporaines partagent avec les régimes totalitaires, le despotisme asiatique et les monarchies absolues ce trait décisif : la sphère publique, comme le disait Cornelius Castoriadis, est en fait pour sa grande part, privatisée. Elle est le domaine réservé du personnel politique et de ses affaires privées. L'oligarchie dirigeante ne cherche que ses propres intérêts, son propre maintien. Elle n'utilise les « consultations électorales » que pour leur donner un vernis de légitimité.

Un mal nécessaire ?

Si, comme on l'a vu plus haut, le libéralisme politique se méfiait de l'État, la plupart des penseurs de ce courant affirmaient qu'il était un mal nécessaire. Pour beaucoup de gens, les sociétés modernes sont devenues trop complexes et toute forme de démocratie directe ou d'auto-gestion y seraient inapplicables. Il faut donc laisser la gestion des affaires publiques à des politiciens professionnels et autres « experts ». Bien sûr, selon la pensée libérale, il faut idéalement limiter leur pouvoir, l'encadrer pour éviter le despotisme. Mais il n'en reste pas moins qu'en affirmant cela ils continuent à penser que la majorité de la population doit être considérée comme une éternelle mineure. Bakounine, encore lui, l'écrivait déjà : « L'État ne s'appellera plus Monarchie, il s'appellera République, mais il n'en sera pas moins l'État, c'est-à-dire une tutelle officiellement et régulièrement établie par une minorité d'hommes compétents, d'hommes de génie ou de talent, vertueux, pour surveiller et pour diriger la conduite de ce grand, incorrigible et terrible enfant » (Dieu et l'État). Evidemment, « compétents », « de génie ou de talent, vertueux... » sont ici, la vie politique le prouve tous les jours, des sarcasmes pour dénoncer le mythe d'un « savoir politique » qui condamne à

l'impuissance dans la gestion de leurs propres affaires les premiers concernés.

Toute la vie politique, comme le disait Castoriadis, vise précisément à leur désapprendre la gestion de leur propre vie, à les convaincre qu'il y a des experts à qui il faut confier les affaires. « *Il existe des experts politiques. Ce n'est pas le nom qu'on leur donnera, mais nos prétendus politiciens se présentent et sont élus en tant que spécialistes de l'universel, techniciens de la totalité, ou peu s'en faut. Il va de soi que c'est la dérision même de l'idée de démocratie (...): on justifiera le pouvoir des politiciens par l'expertise politique qu'ils seraient les seuls à posséder, et on appellera ensuite la population - qui par définition est non experte - à choisir entre ces experts* » ! »

De plus, si nous ne pouvons échapper aux lois de fer de la nature, de l'univers, qu'en est-il des prétendues lois sociales ? La société est, contrairement à la nature, une création humaine, elle n'est pas entièrement rationalisable. On ne peut donc, par l'étude des phénomènes sociaux (mœurs, idées religieuses, organisations politiques, formes de production...), aussi intéressante soit-elle, déduire, contrairement aux phénomènes physiques, des lois scientifiques qui donneraient le mode d'emploi de la société. Un politicien n'est expert que dans un domaine : celui de la prise du pouvoir et de sa conservation la plus longue possible. L'intelligence d'une élite dirigeante sera toujours inférieure à l'intelligence collective de la population librement associée.

L'État ouvrier

Tout ce qui vient d'être dit précédemment disqualifie également l'État ouvrier soutenu par une partie du mouvement socialiste. En prenant la place des politiciens bourgeois, les leaders socialistes se transforment en quelques années en un corps de politiciens, « *privilegiés de fait, non de droit, qui, en se vouant exclusivement à la direction des affaires publiques d'un pays, finissent par former une sorte d'aristocratie ou d'oligarchie politique.* ». L'histoire des pays pseudo-communistes a

confirmée sans équivoque ces propos prophétiques de Bakounine !

D'autre part les idéologies socialistes pseudo-scientifiques reposant sur l'existence de lois sociales clairement établies, tombent elles aussi dans le mythe d'un « savoir politique ». Beaucoup de ceux qui défendent une telle conception du socialisme, se vivent comme une avant-garde connaissant mieux les intérêts -non plus du peuple, mais de la classe ouvrière- que les prolétaires eux-mêmes. Ils se contentent de substituer à la volonté générale du peuple, la volonté générale d'une classe ; l'intérêt de la classe sociale à celui de la nation. Mais la liberté de l'individu se borne toujours à obéir au dépositaire d'une prétendue volonté collective, l'État !

L'on a toujours affaire à la domination d'une minorité sur une majorité, grâce à une théologie visant à justifier l'existence de l'État. Et cela peut aller loin. Dans la pensée réactionnaire de Hegel, à chaque nation créée par « *L'esprit monde* » incombe une « *mission historique particulière* » qui prétermine chacune de ses activités. Cette mission ayant été attribuée par le destin à elle seule, elle ne peut en changer. Or le socialisme scientifique reprend ce point de vue en remplaçant « *L'esprit monde* » par un dieu plus rationnel en apparence « *les lois de l'histoire* » et la nation par la classe sociale ; mais dans les deux cas, les hommes sont toujours aussi peu libres car ils sont plus animés par leur appartenance à un groupe abstrait qu'agissant par eux-mêmes. Leur seul rôle est alors de prendre conscience de la mission historique de leur collectivité d'origine !

Conclusion

Arrivé à ce stade, une dernière citation s'impose à titre de conclusion : « *La liberté sans le socialisme, c'est le privilège, l'injustice ; le socialisme sans liberté, c'est l'esclavage et la brutalité.* »

B.

_1.- Voir l'article sur la Première Internationale publié dans *Anarchosyndicalisme* ! N°127

LA BELLE PROVINCE EN COLERE

Le Québec, province canadienne francophone, vit une crise sociale sans précédent dans son histoire. La jeunesse semble s'être réveillée, lassée d'une société amorphe et apeurée par ses propres ambitions. Je suis au cœur de ce vent qui souffle et qui nous apporte espoir et courage.

Le Québec : profondément divisée en deux, par la droite et la gauche, par l'individualisme et le collectivisme, par le statu quo et le changement. En 2009, le Parti Libéral du Québec, au pouvoir, décide d'augmenter les frais de scolarité universitaire de 75 % sur cinq ans, les frais passant de 2 168 \$ à 3 793 \$ par an (les universités sont toutes publiques au Québec). La crise économique aide à justifier une telle mesure. Les étudiants s'y opposent car l'accessibilité aux études supérieures sera grandement compromise, sachant de plus tous les scandales de corruption du gouvernement, tous les fiascos financiers des universités qui investissent à perte dans l'immobilier, ...

La grève se présenta à nous, étudiants, comme le moyen pour faire bouger le gouvernement de sa position changer la position du gouvernement. Les actions débutèrent donc dès 2009, par des journées de grève votées dans presque tous les établissements d'éducation post-secondaire du Québec. Un petit carré rouge, porté le plus souvent qu'autrement à la poitrine, devient le symbole du mouvement. Le gouvernement ne montrant aucune ouverture et la hausse étant prévue pour septembre 2012, les grands moyens furent pris : la grève générale illimitée était déclenchée dès février 2012 dans certains établissements universitaires.

Au début, nous étions quelques dizaines de milliers d'étudiants en grève, sur environ 475 000, ce qui était relativement peu. Le premier ministre Jean Charest ridiculisa notre mouvement de par sa faible proportion. Mais bien vite il se rendit compte que ce qu'il croyait être marginal allait devenir primordial. Le 22 mars 2012, une grande manifestation est organisée à Montréal pour s'opposer à la hausse

des frais de scolarité, plus de 200 000 personnes descendent dans les rues pacifiquement. Du jamais vu dans l'histoire de Québec, qui ne compte que 8 millions d'habitants. Les gens, jeunes et vieux, interpellés par la cause, marchent dans les rues avec un air de fête.



L'intransigeance

Après cette démonstration de force, le gouvernement ne bouge pas. L'opposition officielle au parlement (le parti indépendantiste, le Parti Québécois) arbore certes le carré rouge en signe d'appui au mouvement étudiant... Mais le parti au pouvoir, PLQ, mise sur l'essoufflement du mouvement et se conforte dans sa position car, dans les sondages, près de 60 % de la population est d'accord avec sa hausse des frais de scolarité (c'est l'histoire d'une société profondément divisée en deux). Le PLQ se fait donc du capital politique avec la situation, lui qui fut très impopulaire durant son mandat (taux d'insatisfaction à près de 82 %, un record). On voit même apparaître un mouvement d'étudiants arborant le carré vert, en signe d'appui à la hausse... Après tout, nous dit-on, au Québec, l'éducation reste la moins chère du Canada, même avec la hausse et comme les frais ont longtemps été gelés, plusieurs la considèrent normale. Mais quand on sait que

les entreprises se sont vues baisser leurs impôts de plus de 7 %, quand on sait que la hausse ne rapporterait au gouvernement que 150 millions (bien moins qu'un seul point d'impôt des entreprises), quand on sait que la seule solution qui s'offre aux étudiants est de s'endetter, quand on sait qu'il y aura plusieurs milliers d'étudiants qui renonceront à leur études universitaires, quand on sait que les meilleurs systèmes d'éducation au monde sont ceux qui sont gratuits ou peu dispendieux, quand on sait la mauvaises gestion des fonds universitaires, quand on sait la corruption gouvernementale..., comment justifier une hausse de 75 % des frais ?

Devant l'intransigeance du gouvernement, le mouvement étudiant, loin de s'essouffler (il restera toujours un noyau dur de grévistes : plus 180 000 étudiants), prend de plus grands moyens pour se faire entendre. Tous les jours, plusieurs manifestations, partout dans la province, sont organisées.

Commencent aussi les actions de désobéissance civile. Si 200 000 personnes pacifiques dans les rues ne font pas bouger le gouvernement, il faut prendre d'autres moyens. Alors, des édifices à caractère économique (la bourse, les banques, les centres commerciaux) sont pris d'assaut tous les jours par des milliers de manifestants qui les occupent et les paralysent, sans toutefois qu'il y ait de grabuge ou de violences envers quiconque. Le but est de perturber. Parallèlement, plusieurs manifestations qui réunissent plusieurs dizaines de milliers de manifestants se tiennent partout au Québec. Un autre sommet est atteint lorsque, pour le jour de la Terre, le 22 avril, plus de 250 000 personnes envahissent les rues pour faire valoir des causes environnementales. Le carré rouge est porté par une grande majorité des manifestants et la lutte contre la hausse des frais de scolarité est à l'ordre du jour de presque tous les discours encadrant l'évène-

ment. Toutefois, toujours pas de réaction de la part du gouvernement qui refuse de négocier quoi que ce soit avec les étudiants. Jamais un tel mouve-



ment social n'avait été ignoré de la sorte par un gouvernement.

La violence

Après plus de 10 semaines de grève étudiante, la crise commence à coûter cher au gouvernement. La pression économique se fait de plus en plus grande. Certains étudiants, dans un élan d'individualisme, vont devant les tribunaux pour exiger la reprise de leurs cours. Une poignée d'étudiants obtient des injonctions pour retourner en classe sous prétexte que les étudiants n'ont pas un réel droit de grève, mais un droit de boycott. Les étudiants grévistes contestent. Nous bloquons l'accès aux établissements d'éducation et empêchons la reprise des cours.

Certains étudiants se barricadent dans une université. Les professeurs, qu'on avait sommés de reprendre les cours, sont aussi sur les lignes de piquetage appuyant les étudiants en grève. Du jamais vu, la loi est défiée par les étudiants et les professeurs. La police n'hésite pas à affronter les lignes de piquetage, mais en vain. Le gouvernement refuse toujours de négocier, il propose des bonifications fantoches des prêts étudiants, et une hausse plus importantes (!?) mais sur 7 ans au lieu de 5... Rien pour calmer la situation. Lors des manifestations, des vitrines de banques et de magasins dispendieux sont fracassées. Des émeutes éclatent après une mauvaise blague de la part du premier ministre Jean Charest. D'autres émeutes éclatent lors d'une manifestation en marge du congrès du PLQ. La police ne fait preuve d'aucune

retenue et n'hésite pas à poivrer, à gazer, à frapper à la matraque, à assourdir avec des bombes assourdissantes et même à tirer à bout portant avec des balles de plastique sur des manifestants, pacifiques ou non. Le bilan est lourd, une vingtaine de blessés, un étudiant qui a perdu un œil, un autre dans le coma. Devant le non-respect des injonctions et la violence qui éclate, des négociations s'entament. Après plusieurs tentatives de discréditer le mouvement et de faire avorter les négociations, une offre du gouver-

nement, élaborée avec les représentants étudiants, est soumise au vote des étudiants. Mais avant même la tenue des votes, Jean Charest parle d'une victoire sur les étudiants qu'ils auraient enfin domptés et dupés ; il se tire une balle dans le pied. Devant la mauvaise



foi du gouvernement, l'offre est rejetée massivement et la grève continue. Un phénomène nouveau prend de l'ampleur : des manifestations nocturnes réunissant souvent de 10 000 à 20 000 personnes. Le mot d'ordre est lancé : « *Manif chaque soir, jusqu'à la victoire* ».

Le gouvernement, après avoir négocié à peine plus de 30 heures en 13 semaines de grève, prend des mesures disproportionnées pour étouffer le conflit. Il présente un projet de loi visant à limiter le droit de manifester (obligation de donner le trajet des manifestations aux policiers qui doivent l'approuver préalablement, 8 heures à l'avance ; pas le droit de manifester près des écoles ; etc.), visant à blâmer les associations étudiantes pour

tous débordement du conflit, visant l'interdiction de toute contestation de la loi et tout en imposant des amendes très salées aux contrevenants (allant de 600 jusqu'à 125 000 \$ pour les associations étudiantes). C'est la paix au prix de la liberté. Le projet est critiqué de partout. Il est tout de même adopté en vitesse par ce gouvernement en perte de légitimité à cause de tous les scandales qui l'entachent. Le PQ promet d'abroger la nouvelle loi s'il est porté au pouvoir. Le gouvernement croit faire peur à la population et ainsi faire stopper les manifestations abondantes des dernières semaines. C'est raté, c'est la grogne qui prend de l'ampleur face à nos droits qui sont bafoués. Le soir même, les gens (pas seulement les étudiants) sortent dans la rue pour une autre manifestation nocturne monstre, défiant la loi nouvellement adoptée. Les soirs suivants sont ponctués de violences entre policiers et manifestants. On assiste à des arrestations par centaines.

De toute part, on appelle à la désobéissance civile. Le 22 mai (le 22 est définitivement une date importante dans le mouvement), pour le 100e jour de grève, une manifestation monstre se met en branle [à laquelle participent toutes les couches sociales, pour dénoncer la hausse des frais de scolarité mais aussi la loi spéciale. Malgré le temps pluvieux, de 250 000 à 350 000 personnes sortent dans les rues et empruntent un trajet différent de celui fourni aux policiers, défiant ainsi la loi massivement. Les forces de l'ordre sont consternées, aucune arrestation n'est effectuée. Par ailleurs, pour contester la loi spéciale, depuis maintenant près d'une semaine, dans toutes les villes du Québec, les gens sortent dans les rues, tous les soirs à 20 h et frappent sur leurs casseroles pour faire le plus de bruit possible, pendant plus de 15 minutes. Cela reprend un moyen de contestation qui a vu le jour en Amérique du Sud dans les années 70. C'est un autre moyen pour se faire entendre. La population est plus mobilisée que jamais.

A Québec, Anthony

VIOLENTES ATTAQUES CONTRE LA POPULATION ESPAGNOLE

Depuis plusieurs années l'Espagne souffre de la crise mondiale, aggravée par l'insistance du « PPSOE » (je dit PPSOE, mélange du PP -Parti populaire, conservateur- et PSOE -Parti socialiste ouvrier espagnol, de gauche, théoriquement) à conserver le pouvoir. Bien sûr, la crise n'existe que pour le peuple : les pauvres sont déjà pauvres sans crise, ils le sont encore plus avec. Quant aux riches ils le sont quand il n'y a pas de crise et encore plus grâce à elle.

C'est comme ça à cause des réformes qui ont commencé avec le gouvernement -en théorie « préoccupé du sort de la classe ouvrière »- de Zapatero (PSOE) : report de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans, suppression de l'aide aux parents de nouveau-nés... sans parler de la répression croissante contre ceux qui manifestent leur mécontentement. Toutes ces réformes ont ouvert les portes à un parti pas trop différent : le PP. Avec son équipe qui ressemble aux quatre cavaliers de l'apocalypse (en pire, ils sont plus nombreux) le président du Conseil, Rajoy, continue l'attaque contre la population sous diverses formes :

ATTAQUES FINANCIÈRES

L'augmentation des impôts étrangle beaucoup plus les gens dont la vie, ou plutôt la survie, devient fort difficile. Le prétexte, c'est que tout le monde paye... en oubliant que, dans cette démocratie théorique, le gouvernement a décrété une amnistie fiscale pour les riches (les plus grands responsables de la crise) qui, ayant longuement fraudé, régulariseraient maintenant leur déclaration. De plus, les privilèges fiscaux de l'Eglise persistent (elle est exonérée de taxes sur les bâtiments). Pour le budget des régions, il y a seulement une loi qui dit qu'elles ne doivent pas dépasser un certain seuil

de dépenses, mais aucun politicien n'a subi de véritable réduction de salaire.

ATTAQUES CONTRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les attaques contre les travailleurs sur ce plan sont encore plus drastiques. L'indemnisation minimale est passée de 45 jours et 42 mensualités par an à un maximum de 33 jours et 24 mensualités. Elle peut même n'être que de 20 jours et 12 mensualités en cas de problèmes économiques, techniques ou d'organisation. De plus, le préavis préalable au licenciement, jusqu'à présent de 30 jours, est réduit à 15. Le licenciement pour absentéisme est désormais possible, même si les absences

sont parfaitement justifiées, par exemple en cas de maladie : interdit désormais d'être malade plus de quelques jours dans l'année ! Le patron peut modifier les conditions de travail : que ce soient le salaire, les horaires, le lieu de travail. Bien sûr, le travailleur n'a pas le droit de refuser : il accepte le changement ou il est licencié. L'employeur peut également supprimer les accords d'entreprise. Le patron a droit à des subventions dans certains cas (par exemple, l'État peut payer à sa place un part des indemnités). Parfois les travailleurs ne reçoivent pas de salaire, sous prétexte qu'il manque de l'argent.

Et là, l'État ne leur donne rien.

L'État affirme que ces réformes favorisent les embauches, mais en réalité elles favorisent le licenciement !

ATTAQUES CONTRE L'ÉDUCATION

Ici, le prétexte est d'améliorer l'éducation, le niveau en anglais, éviter l'échec scolaire. Pour cela, la méthode est aux antipodes de ce qui conviendrait, puisque le gouvernement a réduit le

14 JUILLET 2012, RASSEMBLEMENT DE SOLIDARITÉ AVEC LES MINEURS ESPAGNOLS DEVANT LE CONSULAT D'ESPAGNE DE TOULOUSE

Certes non, la date ne devait rien au hasard ! En cet été, bien qu'on nous ait promis que « *Le changement, c'est maintenant* », tout comme la « Soeur Anne » de la chanson nous ne voyons rien venir ni d'une quelconque Tour ... et encore moins de la rue Sainte Anne où se trouve le Consulat d'Espagne de Toulouse. Rien, si ce n'est la certitude que le pouvoir a prévu que tout continuerait comme avant, c'est-à-dire de mal en pis pour les travailleurs.

En ce 14 Juillet donc, à 14 heures, des individus (dont, bien entendu, des compagnons de la CNT-AIT), décidés quant à eux à ce que les choses changent vraiment, se sont retrouvés pour rappeler qu'en ce jour

anniversaire de prise de La Bastille (symbole de l'oppression passée), la solidarité restait de mise entre les exploités contre l'oppression du présent. La police n'avait pas oublié de venir, ce qui n'a pas empêché la rue d'être barrée d'une banderole en « franco-espagnol » proclamant « *Solidaridad avec les mineurs espagnols en lutte !* ». Signe des temps (des temps qui veulent que la « démocratie » retrouve des postures de dictature), ce consulat qui fut plus de quarante ans durant la cible (générale-



ment hors d'atteinte) de toutes les manifestations antifranquistes toulousaines est redevenu, un lieu de protestation. Nous y étions déjà venus pour les 3 de Nice...

Francesito

budget de l'éducation de 3 milliards d'euros. Il y aura donc moins d'argent pour la formation des professeurs d'anglais, des réductions du nombre d'aides pour étudier à l'étranger, les élèves se serreront dans les classes.

Dans les universités, les droits d'inscription ont augmenté : l'étudiant doit payer 25 % du coût total (avant la réforme, il ne payait que 18 %), le reste étant pris en charge par les impôts. Si l'étudiant échoue à un examen et doit se réinscrire ; le tarif monte à 30 % du coût pour atteindre 100 % en cas d'échec renouvelé.

ATTAQUES CONTRE LA SANTÉ

La ministre de la santé a annoncé qu'elle allait économiser (sur notre dos) 7 milliards d'euros. Pour cela, la loi concernant les étrangers sera modifiée afin de rendre plus difficile leur accès au système sanitaire. Elle accuse en effet les immigrés de tromper l'État et de faire venir leurs familles pour profiter de la sécurité sociale (ce qu'elle nomme « tourisme sanitaire »). C'est évidemment une loi raciste, inspirée par la loi de Plataforma per Catalunya (mouvement régionaliste catalan, qui ne cache pas son racisme, et qui entretient en France des liens avec le Bloc Identitaire) et qui oublie les touristes qui viennent pour se faire opérer (le véritable tourisme sanitaire).

Autre régression : le malade doit payer une part du prix des médicaments, y compris les retraités (entre 10% et 60%, selon les revenus). De plus, il y a des régions comme la Catalogne et Castilla La Mancha qui veulent faire payer un euro par ordonnance. Il faut ajouter que les retraites en Espagne sont très basses, si basses la plupart du temps que beaucoup n'ont pas assez pour vivre dignement. La déclaration du conseiller de la santé (ministre régional) de Castilla la Mancha disant que « *Ce n'est pas plus cher que de se payer quatre cafés par mois* » est des plus détestables : beaucoup de retraités n'avaient déjà pas de quoi se payer quatre cafés.

La « Justice » n'a pas échappé à une réforme. Pour l'essentiel, c'est le renchérissement à son accès. Les pauvres, qui n'avaient déjà pas beaucoup à attendre, devront payer pour obtenir la simple reconnaissance de leurs maigres

« droits ». Notons pour finir cette liste d'augmentation des charges, que le gouvernement n'a pas hésité à donner 10 milliards € (exactement la somme qu'il vole au budget de la santé et de l'éducation) à une banque pour éviter sa faillite !

Ces attaques ont cependant réussi à provoquer quelque chose qui semblait impossible en Espagne : que le peuple proteste. Depuis quelques temps, on voit resurgir un véritable esprit critique contre l'État, le patronat, les syndicats subventionnés et les protecteurs de tout ce beau monde (les policiers).

Le mouvement « *Je ne paie pas* » qui agit contre l'augmentation du prix des transports (comme en Grèce) en est un exemple. A Madrid, le carnet de dix déplacements en métro coûtait quelques 7 € en 2010. En juillet 2011, il passait à environ 9 €. Entre temps, des privilégiés avaient profité d'une forte baisse (80 % !) : les culs bénis venus voir baver le pape lors des Journées Mondiales de la Jeunesse. Un miracle dont les madrilènes payeront le déficit... Quoi qu'il en soit, « *Je ne paie pas* » a organisé plusieurs manifestations qui ont pris le métro sans payer ; bien sûr ces actions ont été très réprimées, mais les actions de protestation se sont poursuivies aux autoroutes à péage. Il y a quelques semaines, toujours à Madrid, un groupe de personnes (« *Prends le métro* ») a fait arrêter le métro pendant quelques minutes pour protester.

Autre exemple de contestation : l'année dernière, à Valence, un lycéen a posté sur internet une vidéo de sa salle de classe où les élèves portaient leur manteaux (pas de chauffage). Ce garçon a été exclu parce que... c'est interdit de filmer dans le lycée. En réponse, ses copains ont organisé une manifestation pacifique. Ils ont été violemment frappés, arrêtés par les policiers. C'est fut le commencement de la lutte des étudiants à Valence (appelé Printemps vert).

Ce 30 mai le gouvernement a annoncé la diminution de la subvention minière. Une très forte grève des mineurs asturiens et léonais s'en est suivie. Il y a eu des manifestations jusqu'à Madrid et dans de nombreuses localités. Des mineurs ont coupé des routes et des voies ferrées.

De très nombreuses personnes ne peuvent payer leur crédit-logement. Les banques les expulsent de leurs foyers (la police va chez eux, avec des représentants de la banque). Ils ne reçoivent aucune aide pour trouver un autre logement (ce qui est illégal, selon la bien-aimée législation en vigueur). Par contre, ils commencent à recevoir l'aide de « *Stop expulsion* », un autre mouvement de résistance.

La CNT-AIT participe aux protestations de solidarité. A Madrid, en particulier elle a soutenu les travailleurs de l'enseignement public contre les réformes conduites par la présidence régionale (en Espagne, l'éducation est régionalisée). Des actions sont également en cours contre des entreprises telles que UNED, UCM, C3 ou Mercadona qui abusent des travailleurs et licencient les compagnons anarchosindicalistes.

Dans ce pays, il y a plus de 5 000 000 chômeurs. Beaucoup de gens doivent chercher dans les poubelles de quoi manger, d'autres supportent les abus du patronat pour essayer de nourrir leurs enfants... La CNT-AIT dénonce les responsables de la situation exécrable qui est faite au peuple : l'Etat, le patronat et les syndicats subventionnés (l'UGT et les CCOO qui signent la plupart des réformes)

Nous organisons des manifestations et des rassemblements et appelons à une grève générale, autonome et illimitée, parce que nous pensons que les 24 heures rituellement proposées par les syndicats collaborationnistes c'est trop peu, que ce ne sont que des manœuvres pour simuler un intérêt envers les ouvriers. Nous « visitons » les locaux du PP, de la CEOE (organisation des patrons), des ministères... pour leur dire, en face, que nous ne cesserons pas jusqu'à la victoire.

Ces mouvements sociaux sont craints par l'Etat qui augmente régulièrement le niveau de répression (la simple résistance pacifique est pénalisée, des affichages de la CNT-AIT ont été interdits à Salamanque...), preuve qu'ils peuvent être efficaces et qu'il faut les poursuivre jusqu'au bout.

Carmen, Fédération Locale
CNT-AIT Madrid

LIRE LE DEBUT DE CET ARTICLE EN QUATRIEME DE COUVERTURE

En août 2011, un jeune est tué par la police à Londres. S'en suit un mois d'émeutes. Dans les bus, on trouve des affiches pour dénoncer les émeutiers. Un compagnon m'expliquera que parfois, lorsque des magasins sont pillés, la nourriture et l'argent sont redistribués...

Le 30 novembre, les « cuts » n'ont pas diminué, et une énorme grève est convoquée. Elle battra des records dans plusieurs villes. On entend parler de 60 % de grévistes. Cameron ne parade pas vraiment... Mais le TUC veille, tout comme le Labour Party. Mais comme on l'entend toujours depuis la grève des mineurs, « I'd rather be a piquet than a scab, and I still hate Thatcher »*1.

Et là, il y a quelques mois, une nouvelle attaque. Nommée « Workfare ». Simple. Elle consiste à faire travailler les chômeurs-euses gratuitement ou à les payer 80 euros par semaine durant 6 mois s'ils ou si elles veulent continuer de toucher leurs allocations. Deux stratégies : une « expérience volontaire de travail » non rémunérée. Si une fois commencé, vous voulez arrêter... vous perdez vos allocations. L'autre : faire bosser gratos les handicapé-es pour les « intégrer ». en réduisant de 20 % les personnes incapables de travailler... Sans oublier que le fait d'engager des esclaves permet de licencier à tour de bras. Le gouvernement lui-même dans un rapport avoue que ça ne « relance pas l'économie ». Cette attaque inouïe n'est pas passée inaperçue. Tesco, ligne de supermarchés, a commencé à employer des esclaves (non-payés donc...). Devant les protestations, quelques piquets et des pétitions, Tesco a renoncé à ces pratiques dignes d'un autre âge. La résistance s'organise (« Boycott Workfare »), des piquets ont commencé à fleurir un peu partout. Le 3 mars, première journée nationale cont-



re le Workfare. En mars la SolFed a lancé une campagne nationale d'actions directes contre Holland and Barret, chaîne de cosmétiques bios, qui planifiait d'utiliser 1 000 travailleuses sous workfare, sur 3 500 salariées ! Depuis des mois, des piquets anarchosyndicalistes ont fleuri devant les boutiques H&B, la SolFed étant rejointe par des membres du collectif anti workfare, des syndicalistes, des anarchistes...

Le 5 juillet, 24 heures avant une nouvelle semaine d'action contre la chaîne, Holland and Barret annonce l'abandon du workfare, reconnaissant que c'est sous la pression des manifestant-es et le boycott des consommateurs-trices. La victoire, principalement obtenue par SolFed, fut répercutée dans la presse nationale. C'est une énorme victoire pour des centaines de travailleuses, mais surtout une victoire obtenue par une petite organisation anarchosyndicaliste, par des pratiques d'action directe, de boycott, de solidarité de classe. Cette toute récente victoire de nos compagnes-ous nous prouve qu'une nouvelle fois, le syndicalisme institutionnel est une impasse, et que l'anarchosyndicalisme permet de riposter efficacement. Fort de ce succès, le réseau Boycott Workfare, ainsi

que la SolFed, vont s'attaquer à d'autres entreprises*2. La classe ouvrière britannique n'est pas réputée pour sa combativité. Néanmoins, face à

de telles attaques, la riposte s'organise, presque naturellement. Pas encore massive, mais de plus en plus nombreuse, et déterminée. Là aussi, quelque chose se prépare, pas encore une rupture, mais on y viendra. Ce qui se passe en Grande-Bretagne est ce qui va arriver en France très bientôt, quel que soit le gouvernement. C'est ce que nous devons tirer comme enseignement. Ça et aussi que seule la résistance auto-organisée, de classe, et l'action directe mettrons les exploiters à genoux. Je conclurai par deux slogans de nos compagnes-ous de la SolFed : « L'action directe ne donne que du bon » et « Ne vote pas, organise toi ! »*3.

Wildcat,

Union Locale CNT-AIT 63

_1.- « Je préfère être gréviste plutôt que jaune, et je hais toujours Thatcher. »

Bien que nous, anarchosyndicalistes, ne considérons pas Thatcher, Sarkozy, etc. comme le problème -car il se trouve dans la nature de l'Etat et du capitalisme- il est un fait que la classe ouvrière britannique a souffert comme jamais sous 15 ans de Thatcher. Après ces 15 années, les anarchosyndicalistes et anarchistes britanniques n'ont pas appelé à voter pour la « virer », contrairement à certain-es anarchistes français (AL Lorient par exemple) qui au bout de 5 années de Sarkozy appelaient déjà à la rescousse le PS... _2.- Voir le communiqué fait par le groupe de Brighton : <http://www.solfed.org.uk/?q=brighton/a-domino-falls-holland-barrett-quit-workfare-after-direct-action> _3.- Plus d'infos sur www.boycottworkfare.org ou <http://www.solfed.org.uk/>.



ROYAUME-UNI : RESISTANCE A L'AUSTERITE !

Et oui, après la Grèce, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, l'austérité (ce moyen de mettre définitivement à bas la classe ouvrière sous prétexte de réaliser des économies, alors que le capitalisme sait trouver de l'argent) s'étend désormais au Royaume-Uni. Voici un petit aperçu de la situation britannique, et des résistances qui s'organisent, car oui, les britanniques aussi savent faire grève !

En 2010, peu avant les élections, un compagnon anarchosyndicaliste anglais me disait « *la crise a durement secoué la Grande-Bretagne, à cause de la prédominance du secteur financier. Le gouvernement a renfloué les banques, et les partis se battent seulement sur le timing de l'austérité* ».

Mais d'abord, un petit retour : le 6 mai 2010, David Cameron (membre des Tories, le Parti Conservateur) est élu Premier ministre. Le Labour Party (le PS local) est laminé, et un nouveau parti, les Lib-Dems (Libéraux-Démocrates, le MODEM en gros) s'invite à la fête et termine troisième. C'est la première fois qu'un parti autre que Labour et Tory s'immisce si haut. Il faut dire que ce parti, nouveau, jeune, a fait souffler un vent d'espoir... vite retombé, car une fois leur score assuré, ils ont passé une alliance avec les Tories... Le BNP (le FN local) est un petit parti, et ne « profite » pas de la crise. Notons 35 % d'abstention !

Depuis, les attaques pleuvent sur les travailleurs-euses britanniques. Mais ne nous faisons aucune illusion, elles ne font que poursuivre les attaques lancées par le Labour Party lorsqu'il fut au pouvoir, car désormais, depuis Thatcher, tout les partis sont néo-libéraux... pendant ce temps là, la classe ouvrière souffre ... mais elle s'organise !

Autre particularité anglaise, il y a une seule « confédération » syndicale, le TUC. Tous les syndicats y sont affiliés, qu'ils soient clairement traîtres ou un minimum combatifs... Le TUC est à peu près aussi « combatif » que la CFDT ou la CGT. En Irlande et en Écosse, ce n'est plus le TUC, mais c'est la même chose... Mais sur les lieux de travail, impossible ou presque de lutter sans s'y affilier. Revenons sur les attaques.

A peine élu, Cameron annonce une série massive de suppressions d'emplois, des coupes budgétaires énormes (les « cuts »), et une augmentation mirobolante des frais d'inscription dans les universités (multipliés par 3). Une année coûte... 10 700 euros ! Dès lors, le TUC appelle à la grève, ce que nous autre anarchosyndicalistes appelons le « *Spectacle de la contestation* » (ils n'appellent qu'à la grève dans le secteur public). Autre précision, en Angleterre, une grève sur un lieu de travail n'a lieu qu'après un vote, et les grèves de solidarité sont interdites (merci Maggie, merci le TUC de n'avoir rien fait...). Mais le TUC est débordé : dans les facs, dans les lieux de travail, dans les magasins (Vodafone, la BBC...), les occupations se multiplient. Le mouvement « *Anti-Cuts* » est lancé. Des banderoles apparaissent : « *No Tory Cuts. No Lib-Dem Cuts. No Labour Cuts* ». Le SWP (notre NPA...) se concentre sur la démission de David

Cameron... il ne peut se présenter nationalement et vote donc... Labour. Le TUC (très proche du Labour Party) tente d'encadrer en vain. A Leeds, le local du syndicat étudiant est occupé... par ses affilié-es ! En Irlande, le 27 novembre 2010, 100 000 personnes manifestent à Dublin (record historique) ! Le ICTU (TUC irlandais) est débordé...



Solidarity Federation (SolFed) est la section britannique de l'AIT. Après des années de stagnation, elle s'est développée, a accueilli de nombreux jeunes et est très dynamique. Elle a remporté des victoires par l'action directe. Aujourd'hui, elle se compose de 13 groupes, dont 2 en Écosse. Lors de ces mobilisations, elle organisait des « *Blocs des Travailleuses Radicales* » avec l'Anarchist Federation (qui n'a que peu à voir avec la FA française) et d'autres anarchistes. En novembre, les actions directes se multiplient, les locaux des Torys sont attaqués, des millions de personnes manifestent, 30 universités sont occupées... Le TUC a bien du mal à canaliser cette rage. La police est ultra-violente, et d'ailleurs il lui est demandé d'appliquer des nouvelles stratégies, telles le kettling qui consiste à encercler les manifestant-es en centre-ville, et à contrôler les papiers... ça peut durer 4 heures... Les médias dénoncent les « *Minorités Violentes* ». SolFed répondra publiquement, réponse bien accueillie. Mais le gouvernement refuse de céder, la pression retombe... pas pour longtemps.

SUITE AU VERSO



PIQUET ANARCHOSYNDICALISTE